

Projet
de loi de finances
pour 2002

Secteur public
de la communication
audiovisuelle

Ce document est publié en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée, notamment par la loi n° 2000-719 du 1^{er} août 2000.

■ Son article 53 dispose :

« Un rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public est annexé au projet de loi de finances. Ce rapport présente un bilan détaillé de l'exécution de chacun des contrats d'objectifs et de moyens de ces organismes. Il fournit pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés. »

Le présent rapport est en conséquence celui d'une période de transition, un bilan de première année d'exécution d'un contrat ne pouvant être réalisé que pour l'INA, qui avait contracté avec l'État en anticipation de la loi du 1^{er} août 2000 :

- en matière de bilan détaillé de l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens : l'INA a conclu avec l'État un contrat d'objectifs et de moyens le 27 avril 2000. Un bilan complet et exhaustif de la première année d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens de l'Institut est donc présenté en accompagnement du projet de loi de finances pour 2002.
- en ce qui concerne les autres organismes, une analyse plus classique à partir notamment de l'activité et des comptes sociaux est effectuée.

■ En outre, ce fascicule est présenté à l'appui de l'article 47 du projet de loi de finances pour 2002, par lequel le Parlement approuve la répartition du produit de la redevance pour droit d'usage affecté au service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision et le montant attendu de recettes provenant de la publicité.

■ Il présente également un bilan de l'action audiovisuelle extérieure de la France, en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997.

Table des matières

TITRE I

Rapport du Gouvernement sur la situation et la gestion des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée relative à la liberté de communication	9
--	----------

Résultats financiers de l'exercice 2000 et situation au 30 juin 2001	9
---	----------

Rapport du Gouvernement	9
Évolution de l'activité et de la situation financière des sociétés en 2000	10
Résultats financiers de l'exercice 2000	31
Situation au 30 juin 2001	31
Annexes aux résultats financiers de l'exercice 2000	75

États financiers prévisionnels pour 2002	87
---	-----------

Tableaux récapitulatifs	87
-------------------------	----

TITRE II	95
-----------------	-----------

Rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997	95
--	-----------

Le cadre budgétaire de l'action audiovisuelle extérieure	98
---	-----------

Analyse par opérateur	99
------------------------------	-----------

TITRE I

**Rapport du Gouvernement sur la situation
et la gestion des organismes du secteur public
de la communication audiovisuelle
en application de l'article 53 de la loi n° 86-1067
du 30 septembre 1986 modifiée et complétée
relative à la liberté de communication**

**Résultats financiers
de l'exercice 2000 et situation au 30 juin 2001**

**Rapport du Gouvernement
sur la situation et la gestion des organismes
du secteur public
de la communication audiovisuelle**

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS EN 2000

Institut national de l'audiovisuel (INA)

Activité

L'année 2000 a été le premier exercice d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'État et l'Institut le 27 avril 2000 pour la période 2000-2003.

- Ce document, qui détermine pour 4 ans les engagements réciproques pris par l'INA et l'État, est directement issu des grandes lignes du plan stratégique voté le 16 septembre 1999 par le conseil d'administration de l'Institut.

Le contrat précise tout d'abord les trois objectifs prioritaires correspondant aux missions de l'Institut :

- mission de conservation du patrimoine audiovisuel : mise à disposition des usagers et clients d'un patrimoine enrichi, permettant un élargissement de l'offre documentaire et de son accessibilité ;
- mission de mise en valeur du patrimoine : développer l'exploitation des fonds par commerce électronique et la valorisation des archives ;
- mission de diffusion de l'innovation : renforcer les activités de recherche à contenu patrimonial, tout en assurant l'innovation en matière de production ; à cette mission répond aussi l'engagement d'améliorer l'autofinancement des activités de formation.

L'INA s'engage parallèlement sur la stabilisation de ses comptes au cours de la période contractuelle, grâce notamment à la compensation par l'État de la diminution de recettes contractuelles avec France Télévision, qui sera assurée en contrepartie de la satisfaction des engagements de l'Institut : progression de ses autres recettes, stabilisation de la masse salariale au niveau de 1998 et réduction des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne les modalités de suivi de l'application du contrat d'objectifs et de moyens, un rapport d'audit annuel réalisé par un organisme extérieur est prévu.

En outre, un suivi plus régulier de l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens est effectué conjointement par les services en charge de la tutelle et la direction générale de l'Institut, qui pourront éventuellement proposer des modifications des indicateurs, voire des objectifs. C'est dans ce cadre que sera précisé le contenu des conventions à passer avec France Télévision. Concernant plus précisément l'exécution 2000 du contrat, le document transmis par l'Institut, accompagné d'un rapport d'audit réalisé par un organisme tiers (CEP Systèmes), correspond à l'attente des tutelles concernant le niveau d'informations nécessaire au suivi de l'exécution de ce contrat.

Globalement, l'Institut a atteint la majeure partie des objectifs qui lui étaient assignés, et a notamment anticipé les objectifs financiers et de gestion.

– **Sur le plan méthodologique**, l'ensemble des indicateurs pour la période 2000 a pu être produit, à l'exception de quatre indicateurs mesurant des processus non commencés en 2000 (par exemple, l'indicateur qui mesure le chiffre d'affaires des programmes mis en ligne). Le planning pour la production des indicateurs au 31 décembre 2000 a été respecté. Sur recommandation du cabinet d'audit, cinq indicateurs ont fait l'objet d'une légère modification de définition par rapport au contrat signé en avril 2000.

Dix-neuf indicateurs dépassent les objectifs 2000, et ce en particulier pour la mission de diffusion de l'innovation. Six indicateurs sont conformes aux objectifs fixés en 2000 ; onze sont en retrait par rapport aux prévisions (dont un seul écart important pour l'indicateur « volume d'heures accessibles en ligne » qui n'est atteint qu'à hauteur de 9%), mais sont en progression par rapport au réalisé 1999.

Le rapport d'audit pour l'année 2000 formule trois recommandations en termes de méthode :

- améliorer l'automatisation des dispositifs de collecte et de traitement des données ;
 - affiner certains indicateurs en les complétant de sous-indicateurs plus proches de l'activité quotidienne des salariés ;
 - consolider les procédures de définition et de gestion des actions correctives.
- **En ce qui concerne les résultats 2000**, les principales remarques sont les suivantes :

L'ensemble des objectifs en termes de gestion financière ont été atteints, voire anticipés.

On notera par exemple que l'objectif de gestion mesurant le coût des fonctions centrales par rapport au total des charges et l'objectif relatif au montant des frais généraux ont été respectés, que les objectifs de recettes propres ont été dépassés et que la maîtrise des charges est meilleure que prévue ;

Dans les indicateurs opérationnels, le seul point d'ombre est le retard dans le projet de sauvegarde et numérisation. Ainsi, l'objectif du **nombre d'heures TV et radio numérisées n'a pas été complètement atteint** (43 811 heures contre 48 870 prévues). L'objectif de mise en ligne des heures numérisées n'a pas non plus été atteint. Ce dernier processus devrait être opérationnel à la rentrée et ce retard devrait être comblé dès la mise en production de la chaîne SNC (sauvegarde numérisation communication), prévue en juillet 2001.

On constatera que les indicateurs relatifs à l'évolution du partenariat entre l'INA et France Télévision ne sont pas définis et produits à ce jour. La signature de la convention entre les deux organismes en septembre 2001 permettra l'élaboration de ces indicateurs à court terme.

Enfin, la réorganisation des activités de recherche, de production et de formation a porté ses fruits, et les résultats des indicateurs illustrent la bonne maîtrise de la mission n° 3 « diffusion de l'innovation » (indicateur 3.2.1 sur le caractère innovant de la production par exemple).

En conclusion, on peut constater que le processus de conversion vers le numérique avec notamment la mise en ligne des archives est désormais engagé. **Toutefois les tutelles seront attentives au respect des échéances finales inscrites dans le contrat concernant la mise en ligne des archives.**

Enfin, comme l'indique le rapport d'audit, l'effort doit maintenant porter sur l'analyse fine des résultats, l'exploitation de l'ensemble des données et les propositions d'amélioration. L'analyse et les mesures correctives par indicateur devra en outre être resituée dans le contexte plus général des grandes missions de l'Institut.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de l'INA pour 1999-2000

	INA (en MF)		INA (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat " budgétaire "	50,5	38,9	7,8	5,9
Résultat d'exploitation	- 5,6	- 4,5	- 0,9	- 0,7
Résultat financier	6,2	7,9	0,9	1,2
Résultat exceptionnel	4,6	4,5	0,7	0,7
RESULTAT net comptable	5,2	7,8	0,8	0,2
Fonds de roulement	71,0	56,0	10,8	8,5
Autres éléments	- 150,0	- 172,0	- 22,9	- 26,2
Trésorerie au 31/12	221,0	228,0	33,7	34,8
Effectif moyen au 31/12	1 064,0	1 036,0	1 064,0	1 036,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	62,7%	63,2%	62,7	63,2

Les comptes 2000 de l'INA se soldent par un excédent budgétaire de 38,9 MF (5,93 M€), et un résultat net comptable de 7,8 MF (1,19 M€)

Par rapport au compte d'exploitation prévisionnel du contrat d'objectifs et de moyens, la maîtrise des **charges d'exploitation à 621,5 MF (94,75 M€)** (contre 626,2 MF [95,46 M€] prévus dans le COM), **et le bon comportement des ressources propres (+20,1 MF [3,06 M€])** par rapport à l'objectif fixé dans le COM et +2,7 MF (0,41 M€) par rapport au réalisé 1999), ont permis de dégager une marge brute d'exploitation de 38,9 MF (5,93 M€) contre un montant de 11,2 MF (1,70 M€) inscrit dans le contrat.

Après financement des départs et la prise en compte du jeu des provisions, le résultat net comptable s'établit à +7,8 MF (1,19 M€), en progression de 2,6 MF (0,4 M€) par rapport à 1999.

En ce qui concerne les ressources et d'un point de vue analytique, l'ensemble des activités a contribué à l'amélioration du chiffre d'affaires de l'Institut. Outre une redevance d'exploitation à 397,3 MF (60,57 M€) conforme au contrat d'objectifs et de moyens, les recettes engendrées par la cession de droits (56,7 MF) (8,64 M€) et par l'archivage (99,3 MF [15,14 M€]), sont en progression de plus de 11 MF (1,68 M€) par rapport aux prévisions (156 MF [23,78 M€] contre 144,8 MF [22,07 M€]), et stable par rapport à l'exécuté 1999 (156,3 MF [23,83 M€]). Le chiffre d'affaires de l'activité formation est en progression de 1,4 MF (0,21 M€) par rapport au COM (48,4 MF [7,38 M€] contre 47 MF [7,17 M€]) ; la recherche et la production ont atteint les objectifs inscrits dans le COM (avec respectivement 17,2 MF [2,62 M€] et 21 MF [3,2 M€]).

Parmi les postes de charges, on notera, comme en 1999, une bonne maîtrise des charges de personnels permanents et non permanents (343,2 MF [52,32 M€] contre 348,8 MF [53,17 M€] dans le COM) corroborée par une nouvelle diminution des effectifs (1 036 contre 1 064 en 1999).

Le plan de sauvegarde et de numérisation a mobilisé 36,3 MF (5,53 M€), 5,1 MF (0,78 M€) pour les opérations d'inventaires, 5,2 MF (0,79 M€) d'acquisition de supports et 26 MF (3,96 M€) de sauvegarde et numérisation des fonds télévision, radio et photo.

Les soldes intermédiaires de gestion et l'ensemble des flux financiers sont stables sur la période. Le double mouvement constaté – diminution du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement (augmentation forte des dettes liée à la comptabilisation des opérations de subvention avec la Communauté Européenne), maintient un solde de trésorerie autour de 220 MF (33,5 M€).

France Télévision

La constitution du groupe France Télévision

France Télévision regroupe désormais les trois sociétés nationales de programmes France 2, France 3 et La Cinquième, et de nombreuses filiales. Le mandat du président a été porté à cinq ans ; la durée des écrans publicitaires a été réduite : autant de transformations structurelles du secteur audiovisuel public décidées par le législateur en août 2000.

La société holding a pour mission de définir les orientations stratégiques du groupe, de coordonner et de promouvoir les politiques de programmes et l'offre de services, de conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et de gérer les affaires communes des sociétés nationales de programmes dont elle détient la totalité du capital, ainsi que les filiales numériques.

La mise en place du groupe a été réalisée par étapes au cours du second semestre 2000 :

- 1^{er} août 2000 : création du groupe par la loi ;
- 22 août 2000 : désignation du Président de France Télévision, pour cinq ans, par le CSA ;
- 31 août 2000 : approbation par décret des statuts de la société France Télévision ;
- 13 septembre 2000 : premier conseil d'administration de France Télévision ;
- 14 novembre 2000 : approbation par décret des statuts de France 2, France 3, La Cinquième.

Enfin, la loi du 1^{er} août 2000 prévoit la signature, entre France Télévision et l'État, d'un contrat d'objectifs et de moyens d'une durée comprise entre trois et cinq ans, actuellement en discussion.

L'architecture du groupe

Le conseil d'administration du groupe :

- président : Marc TESSIER ;
- Parlement : Didier MATHUS, Jean-Paul HUGOT ;
- État : Jean-Pierre LECLERC, David KESSLER, Christian PHELINE, Jean-Pierre JOUYET ;
- personnalités qualifiées nommées par le CSA : Rony BRAUMAN, Constantin COSTA-GAVRAS, Dominique WOLTON ;
- salariés : Marcel TRILLAT, Yves LOISEAU.

La loi du 1^{er} août confie à la société France Télévision des fonctions essentielles dans la gestion du groupe. La répartition de la redevance entre ses filiales de service public relève ainsi désormais de la compétence de son conseil d'administration. Les trois chaînes ont d'autre part transféré à la société mère l'ensemble de leurs participations dans les filiales communes (France Télévision Publicité et France Télévision Distribution notamment) et les chaînes thématiques.

La structure de financement du groupe a été modifiée suite à la réduction de la publicité sur les écrans des chaînes publiques. En effet, la première étape de réduction de la durée maximale des écrans publicitaires sur France 2 et France 3, portée de 12 à 10 minutes, a été mise en œuvre en 2000. Dès lors, la part des ressources publicitaires dans le financement du groupe a été significativement réduite au profit des ressources publiques. Dans un chiffre d'affaires en hausse, la part des recettes de publicité et de parrainage dans les comptes consolidés est ainsi passée de 37.1% en 1999 à 31.8% en 2000.

On note, dans l'activité de la régie publicitaire, la première année complète de commercialisation d'une partie des écrans publicitaires par Internet, qui vise notamment, dans le cadre d'une procédure transparente, à permettre une meilleure accessibilité aux écrans de publicité pour tous les annonceurs.

En 2000, le groupe France Télévision a totalisé avec France 2, France 3 et La Cinquième, une part d'audience de 40.7 %, en progression de 0.2 point par rapport à 1999.

Au cours du premier semestre 2001, le Gouvernement a annoncé son soutien à trois nouveaux projets de service public pour le numérique hertzien : une chaîne d'information continue, un ensemble de chaînes régionales, et enfin, en partenariat avec Arte-France, une chaîne qui rediffusera à des horaires différents les programmes du service public, et qui présentera également des programmes originaux. Une dotation exceptionnelle de 1 milliard de francs sera apportée par l'État pour contribuer au financement de ces projets, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens du groupe France Télévision.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe

Les chiffres clés de France-Télévision pour 1999-2000 (comptes consolidés).

	FTV consolidé (MF)		FTV consolidé (M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat d'exploitation	- 242,0	254,9	- 36,9	38,9
Résultat financier	- 136,6	- 143,2	- 20,8	- 21,8
Résultat exceptionnel	93,8	171,8	14,3	26,2
RÉSULTAT net comptable après impôt	- 213,5	255,1	- 32,5	38,9
Trésorerie au 31/12*	- 184,9	304,9	- 28,2	46,5
Effectif	5 915,0	6 278,0	5 915,0	6 278,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	55,8 %	59,9 %	55,8 %	59,9 %

*La trésorerie économique du groupe s'élève à - 53,4 MF (- 8,1 M€).

Trois exercices de consolidation ont été réalisés : au 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 (comptes pro forma sur 12 mois pour pouvoir analyser les évolutions enregistrées entre les deux exercices), et au 30 septembre 2000 (les comptes consolidés du groupe étant formellement établis sur le 4^e trimestre 2000, période où le groupe a été constitué).

En ce qui concerne les comptes sociaux de France Télévision, l'année 2000 s'est limitée aux transferts à France Télévision des titres des sociétés France 2, France 3 et La Cinquième détenus par l'État, ainsi qu'au transfert à France Télévision des participations de ces sociétés. Les fonctions du groupe ont en pratique débuté le premier janvier 2001, année où la redevance a été directement affectée à la holding et non aux trois filiales principales.

Dans ces conditions, le compte de résultat 2000 de France Télévision ne comporte aucune opération. S'agissant du bilan, il comptabilise à l'actif les titres de France 2, France 3, La Cinquième et les participations qui ont fait l'objet d'un transfert, et au passif le capital social entièrement libéré.

Des comptes consolidés du groupe sont établis formellement sur le 4^e trimestre 2000 ; des comptes pro forma étant toutefois établis au 31 décembre 1999 et 2000.

Les comptes consolidés sont la synthèse des comptes sociaux des filiales du groupe.

Les grands principes de consolidation : toutes les sociétés dans lesquelles FTV exerce un contrôle exclusif sont consolidées **par intégration globale**. Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont le niveau de participation est **inférieur à 45 %** des droits de vote sont consolidées par mise en équivalence.

Méthodes d'évaluation : le niveau de chaque poste du bilan et du compte de résultat ne correspond pas à l'agrégation des montants affichés dans les comptes des filiales du groupe, et ceci pour deux raisons principales.

En premier lieu, l'exercice de consolidation implique un nombre important de retraitements.

Les principaux retraitements et leur incidence sur les soldes de gestion sont les suivants. La subvention d'équipement de La Cinquième de plus de 60 MF (9,15 M€), est comptabilisée

en exploitation dans les comptes sociaux et en exceptionnel dans les comptes consolidés. Cette opération explique en grande partie la différence entre le résultat d'exploitation positif de La Cinquième dans les comptes sociaux + 26,7 MF (4,07 M€), et le **résultat d'exploitation** retraité de - 48,6 MF (- 7,41 M€). La comptabilisation d'amortissements dérogatoires dans les charges exceptionnelles, qui découle d'un choix d'optimisation fiscale, ne sont pas pris en compte dans les comptes consolidés, ce qui permet de fortement améliorer le **résultat exceptionnel** du groupe. Les opérations de crédit bail ne sont enregistrées dans les comptes sociaux qu'en exploitation, alors que dans les comptes consolidés les intérêts du « leasing » sont pris en compte dans le **résultat financier**, d'où une forte détérioration de ce solde dans les comptes consolidés.

En second lieu, des reclassements sont opérés avant consolidation dans la mesure où des divergences existent entre les méthodes de comptabilisation des filiales. Deux divergences peuvent à ce stade être évoquées ; il s'agit de la comptabilisation des recettes de publicité (France 2 comptabilise le montant avant commission de régie, alors que France 3 présente le montant net), et de la redevance (France 2 a comptabilisé la part des remboursements d'exonérations dans les « autres produits »).

Le processus d'harmonisation des méthodes comptables des différentes sociétés doit par ailleurs être poursuivi. On rappellera qu'un travail important d'harmonisation des procédures de comptabilisation et d'amortissement des programmes a été réalisé en 1998 en concertation avec les tutelles.

On notera qu'à compter de 2001, France Télévision a opté pour le régime d'intégration fiscale pour les sociétés détenues à plus de 95 %. Le principe de gestion centralisée de la trésorerie, qui devrait permettre notamment d'améliorer les conditions financières du groupe, a été retenu.

L'exercice 2000 montre un bénéfice net de 255,1 MF (38,9 M€), à rapprocher d'une perte de 213,5 MF (32,55 M€) enregistrée en 1999. **Le résultat d'exploitation du groupe** (+ 260,3 MF [39,68 M€]) est en forte augmentation par rapport à 1999 du fait notamment du bon comportement des recettes publicitaires **par rapport aux budgets initiaux des principales filiales et de la loi de finances**. On notera toutefois, à cause de la réduction de la publicité de 10 à 8 minutes par heure glissante, une diminution de publicité et de parrainage de 201 MF (30,64 M€) par rapport à 1999. Cette baisse de la durée de la publicité explique en grande partie la forte augmentation des ressources publiques allouées à France Télévision (8 264 MF [1 259,84 M€] contre 6 994 MF [1 066,23 M€] en 1999).

Total Pub+par (en MF)	Réalisé 1999	LFI 2000	Budget initial 2000	Réalisé 2000	Réalisé/LFI	Réalisé/ Budget	Réalisé 2000/99
France 2	2 631	2 296	2 250	2 465	169	215	- 166
France 3	1 785	1 711	1 631	1 738	27	107	- 47
La Cinquième	43	31	39	56	24	17	12
Total FTV	4 459	4 037	3 919	4 258	221	339	- 201

D'un point de vue analytique, c'est l'activité de diffuseur qui contribue majoritairement à la constitution du résultat 2000 (résultat positif de 229,8 MF [35,03 M€]), la production étant déficitaire à -11,7 MF [- 1,78 M€] (- 18,6 MF [- 2,84 M€] pour la production télévision et + 6,9 MF [1,05 M€] pour le cinéma).

En ce qui concerne les postes de charges, on notera une tension sur les charges de personnel qui augmentent de 10% entre 1999 et 2000. Cette forte croissance est principalement liée au passage aux 35 heures, mais découle du processus de résorption des disparités salariales

entre France 3 et France 2. En ce qui concerne les filiales du groupe relevant de la politique de diversification, on notera les pertes de Régions (-14,1 MF [- 2,15 M€]), de Mezzo (- 14,7 MF [- 2,24 M€]) et de l'activité Internet (-13,3 MF [- 2,03 M€]).

Le groupe, compte tenu des bons résultats 2000, a été en mesure de dégager une capacité de financement de 370 MF (56 M€) permettant de financer plus de 70 % de ses investissements (517 MF [79 M€]).

Le résultat financier se situe à - 143,2 MF (- 21,83 M€), au même niveau que 1999. La différence avec les chiffres constatés dans les comptes sociaux s'explique du fait des retraitements opérés (voir ci-dessus). **Le résultat exceptionnel** s'améliore passant de 93,8 MF (14,3 M€) à 171,8 MF (26,19 M€). **Le résultat net passe logiquement de - 213,4 MF (- 32,5 M€) en 1999 à + 255 MF (+ 38,9 M€) en 2000.**

La trésorerie comptable s'établit à 304,9 MF (46,48 M€) contre -184,9 MF (- 28,2 M€) au 31 décembre 1999. Toutefois, compte tenu d'une augmentation des encours fournisseurs de 358,4 MF [54,64 M€] (décaissements début 2001 de charges 2000), **la trésorerie économique du groupe s'élève à - 53,4 MF (- 8,1 M€).**

Afin de stabiliser ces résultats financiers et de continuer sa politique de développement avec notamment la mise en place de la télévision numérique terrestre, France Télévision devra poursuivre une gestion rigoureuse, en utilisant notamment au mieux les synergies du groupe qui devraient permettre de dégager un niveau substantiel d'économies. Ceci est d'autant plus indispensable que certaines évolutions en 2001 des taux d'audience et la volatilité du marché publicitaire constituent des pressions fortes à la fragilisation des bons résultats enregistrés en 2000.

France 2

Activité

France 2 a veillé à proposer en 2000 une offre de programmes riche et diversifiée, dans le respect de son cahier des charges.

Information : La ligne éditoriale orientée vers l'international a été maintenue. Par rapport à 1999, France 2 a consacré à l'information 7 % de temps supplémentaire, au bénéfice notamment des magazines de la rédaction.

Sport : La politique de grande diversité des disciplines et compétitions a été poursuivie tout en maintenant la présence sur de grands événements (Tour de France, Roland Garros, Tournoi des Six Nations) qui contribuent à l'audience de la chaîne. De plus, en 2000, les chaînes du service public ont été les seuls diffuseurs en clair des Jeux Olympiques de Sydney (180 heures).

Autres programmes : En ce qui concerne les fictions, le volume d'heures diffusées a progressé de près de 20 %. France 2 a diffusé des coproductions prestigieuses (« la Trilogie » de Pagnol, « La bicyclette bleue », « Sans famille ») et initié des projets importants (« Napoléon », « Les semailles et les moissons ») qui renforcent l'identité de la chaîne. Les programmes destinés à la jeunesse ont diminué en particulier du fait de la retransmission des Jeux Olympiques sur les cases habituellement occupées par ces programmes.

L'audience de France 2 a été stable en 2000 : la chaîne réalise en moyenne 22,1 % de part d'audience. Par rapport à 1999, le profil de l'audience de France 2 apparaît également stable : elle obtient toujours ses meilleures audiences sur les plus de 50 ans, même si une progression est observée sur les 25-34 ans (+ 2,9 points).

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de France 2 pour 1999-2000.

	France 2 (en MF)		France 2 (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	- 90,8	142,0	- 13,8	21,6
Résultat d'exploitation	- 125,9	206,8	- 19,2	31,5
Résultat financier	-24,9	32,2	- 3,8	4,9
Résultat exceptionnel	- 98,9	- 177,5	- 15,1	- 27,1
RESULTAT net comptable après impôt	- 249,8	61,3	- 38,1	9,3
Fonds de roulement	- 1 437,3	- 1 382,1	- 219,1	- 210,7
Autres éléments	- 940,1	- 1 290,2	- 143,3	- 196,7
Trésorerie au 31/12	- 497,1	- 91,9	- 75,8	- 14,0
Effectif	1 498,0	1 582,0	1 498,0	1 582,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	47,9 %	55,0 %	47,9 %	55,0 %

En recettes, la principale évolution est la forte augmentation des recettes publicitaires à 2 277 MF (347,13 M€) (+ 159,5 MF [24,32 M€] par rapport au budget et - 238,9 MF [- 36,4 M€] par rapport 1999), et de parrainage 187,6 MF (28,6 M€) (+ 55,6 MF [8,48 M€] par rapport au budget). Il convient de rappeler que par prudence, la société avait voté des ressources de publicité et de parrainage en retrait de 46 MF (7 M€) par rapport à la LFI (- 40 MF [- 6,1 M€] pour la publicité et - 6 MF [- 1 M€] pour le parrainage). La diminution de la durée des écrans de 10 à 8 minutes par heure glissante explique bien évidemment la chute par rapport à l'exercice précédent.

Les autres recettes propres sont en retrait de 6,2 MF (- 0,95 M€) par rapport au budget. Globalement **les dépenses** sont en augmentation de 90 MF (13,72 M€) par rapport au budget initial.

Les charges de personnels (677,8 MF [103,33 M€]) augmentent de 33,1 MF (5,05 M€) par rapport au budget, **soit 5,1 %**. Cet écart important provient essentiellement du fait que le budget voté en conseil d'administration ne tenait pas compte du passage aux 35 heures. Sur les programmes on note une tension sur l'information (+15 MF [2,29 M€]) du fait notamment du passage aux 35 heures et de la revalorisation du barème des intermittents. Les émissions (+ 35,1 MF [5,35 M€]) augmentent sensiblement ; la forte tension sur les achats de films (+ 76,4 MF [11,65 M€]) explique cette tendance. Le sport baisse de 39,6 MF (6,04 M€) par rapport au budget (- 32,1 MF [- 4,89 M€] sur les droits et - 7,5 MF [- 1,14 M€] sur la production), et augmente de 185 MF (28,2 M€) par rapport à 1999. Comme toutes les années paires, l'année 2000 a été une année riche en événements (JO, Eurofoot...), ce qui explique la forte croissance par rapport à 1999. L'économie de 32 MF (4,88 M€) sur les droits par rapport au budget provient d'un effet de calendrier imputable au rugby (décalage sur 2001 des quarts de finale de la Coupe d'Europe).

Les autres principaux postes de dépenses sont en économie par rapport au budget (- 6,6 MF [- 1,01 M€] pour le développement, - 4,3 MF [- 0,7 M€] pour les services généraux, - 8,3 MF [- 1,27 M€] pour les frais financiers). On notera la diminution du budget de diffusion/transmission qui s'explique par un surcoût de 4 MF (- 0,61 M€) des coûts de diffusion TDF compensé par une baisse des transmissions de 16 MF [2,44 M€] (baisse du trafic national de 3,7 % et du trafic international de 7,7 %).

Le résultat de l'activité de « diffuseur » est en nette amélioration par rapport à 1999 à 248,6 MF (37,9 M€) contre 38,9 MF (5,9 M€) l'année précédente.

Le coût de grille passe de 3 776,3 MF (575,7 M€) en 1999 à 4 129 MF (629,5 M€) en 2000, soit une progression de 352,7 MF [53,8 M€] (9 %). Cette évolution est essentiellement liée à la forte progression du sport (+ 254,4 MF [38,8 M€] entre 1999 et 2000).

Les soldes intermédiaires de gestion sont en nette amélioration par rapport à 1999.

Le résultat d'exploitation s'établit à 206,8 MF (31,53 M€) et marque le bon comportement des recettes publicitaires de la chaîne.

Le résultat financier s'établit à 32,2 MF (4,91 M€), contre un déficit de - 24,9 MF (- 3,8 M€) en 1999. Ce résultat élevé est à relativiser du fait d'une reprise sur provision de 43,3 MF (6,6 M€) (la contrepartie se situant en résultat exceptionnel) liée à l'opération de transfert des titres à France Télévision. Hors opération de transfert des titres, le résultat financier s'établit à - 11 MF (- 1,68 M€).

Le résultat exceptionnel s'élève à - 177,5 MF [- 27,06 M€] (- 98,5 MF [- 15,02 M€] en 1999). Il intègre notamment les mouvements liés au transfert des titres à la holding, contreparties du produit financier (charge exceptionnelle de 43,5 MF [6,63 M€]), et l'incidence des amortissements dérogatoires sur les programmes pour 181 MF (27,59 M€).

La trésorerie comptable s'améliore logiquement, passant de - 497,1 MF (- 75,8 M€) fin 1999 à - 91,9 MF (- 14,01 M€) fin 2000.

France 3

Activité

En 2000, France 3 a diffusé 17 875 heures de programmes dont 10 763 en région et 7 112 pour l'antenne nationale.

Information : France 3 a poursuivi en 2000 sa politique de développement régional avec le lancement de quatre nouvelles éditions locales (Le Havre, Orléans, Châteauroux, Limoges). Avec ces nouveaux développements, la société dispose désormais de 37 éditions locales ou de proximité. En termes de couverture du territoire, ces éditions (qui se substituent à la première partie nationale du 19/20), sont reçues par près de 39 millions de personnes.

Les décrochages régionaux liés à l'actualité ont été nombreux, complétés par le « Mag du dimanche » et les éditions spéciales du réseau (« Spécial tempête », « sécurité routière »...). L'Europe est également présente sur France 3 grâce au magazine « France Europe Express » et à la rédaction européenne basée à Bruxelles et Strasbourg.

Sport : Outre le suivi des grands événements conjointement à France 2, ce sont 89 disciplines sportives qui ont été suivies en 2000, 26 d'entre elles ayant bénéficié de retransmissions en direct.

Autres programmes : La politique de France 3 en matière de documentaires et de magazines est restée ambitieuse. Aux nombreuses valeurs sûres de la chaîne (« Faut pas rêver », « Thalassa », « Des racines et des ailes »...), se sont ajoutées de nouvelles émissions. Par ailleurs, France 3 a diffusé 1 333 heures de programmes destinées à la jeunesse et a lancé un journal quotidien pour les enfants « A toi l'actu@ ». Enfin, s'agissant des fictions, France 3 a diffusé 270 longs métrages et 880 épisodes de séries ou téléfilms.

Par ailleurs, afin de mieux exposer ses programmes d'information locale, France 3 a décidé de rediffuser à compter d'octobre 2000 les éditions locales de la chaîne en clôture de la session d'information du 19/20.

En progression constante sur l'année 2000, l'audience de France 3 a atteint 16,8 % en moyenne (contre 16,3 % en 1999). Entre 19 et 20 heures, la chaîne occupe la première place avec 36,4 % de part d'audience pour les éditions régionales et 30,6 % pour l'édition nationale.

Analyse de la gestion**Les chiffres clés de France 3 pour 1999-2000.**

	France 3 (en MF)		France 3 (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	- 98,7	- 19,0	- 15,0	- 2,9
Résultat d'exploitation	- 152,7	- 36,3	- 23,3	- 5,5
Résultat financier	32,1	23,8	4,9	3,6
Résultat exceptionnel	1,2	30,8	0,2	4,7
RESULTAT net comptable après impôt	- 118,6	19,8	- 18,1	3,0
Fonds de roulement	- 905,4	- 1 070,2	- 138,0	- 163,2
Autres éléments	- 961,8	- 1 159,8	- 146,6	- 176,8
Trésorerie au 31/12	56,4	89,6	8,6	13,7
Effectif	4 016,0	4 259,0	4 016,0	4 259,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	61,4 %	64,6 %	61,4 %	64,6 %

En recettes, la principale évolution correspond à une forte augmentation des recettes publicitaires à 1 604,6 MF [244,62 M€] (+ 81,9 MF [+ 12,49 M€] par rapport au budget et + 1,9 MF [+ 0,29 M€] par rapport à la loi de finances initiale), et de parrainage 133 MF [20,28 M€] (+ 25 MF [+ 3,81 M€] par rapport au budget et à la LFI). On rappellera que lors du vote du budget 2000, la société avait, compte tenu d'anticipations à la baisse du marché publicitaire, gelé 80 MF (12,2 M€) de recettes de publicité. Ce bon résultat a permis de compenser la baisse des recettes diverses (- 27,3 MF [- 4,16 M€]) surévaluées en LFI.

En dépenses, les charges de personnels augmentent sensiblement (+ 106,6 MF [+ 16,25 M€] par rapport au budget), et + 209,2 MF [+ 31,89 M€] par rapport à 1999 (+ 10,9 %). Cette évolution par rapport à 1999 correspond principalement et pour 50 MF (+ 7,62 M€) à la mise en place des 35 h (partiellement financée par un apport de ressources publiques en LFR, pour 24,5 MF (3,74 M€) à l'incidence des accords AESPA (Association des employeurs du service public de l'audiovisuel) et pour 34,2 MF (5,21 M€) au rapprochement des rémunérations France 3/France 2. Le glissement de la masse salariale (60,7 MF [9,25 M€]) et la mise en place d'objectifs nouveaux (40 MF [6,1 M€]) expliquent le solde. Les dépenses de fonctionnement sont en économie de 11 MF (1,68 M€) par rapport aux prévisions budgétaires, et en dépassement de 90 MF (13,72 M€) par rapport à 1999. L'évolution par rapport à 1999 s'explique notamment par la hausse des prélèvements obligatoires liée à l'accroissement des ressources de France 3.

Les autres dépenses (programmes, moyens de production interne, amortissements et crédit-bail), sont supérieures de 37,2 MF (5,67 M€) aux prévisions et de 72,3 MF (11,02 M€) par rapport à 1999. Ces évolutions sont principalement dues à l'augmentation des achats de programmes dans le cadre du renforcement de la grille, et à la charge liée aux amortissements et crédit-bail qui résulte du programme d'investissements techniques réalisés depuis 1999. Le coût de grille progresse de 4,9 % à 4 136 MF (630,53 M€) par rapport à 1999, du fait notamment du renforcement des grilles régionales (+ 134,4 MF [+ 20,49 M€]), et des programmes sportifs (+ 177,4 MF [+ 27,04 M€] du fait des événements majeurs 2000). Le résultat du diffuseur est quasi-équilibré (- 1,8 MF [- 0,27 M€] contre - 151 MF [- 23,02 M€] en 1999), alors que le marché du producteur est en retrait par rapport à 1999 (- 19,2 MF [- 2,93 M€] en 2000, contre - 1,6 MF [- 0,24 M€] en 1999 : augmentation des charges liée à l'impact des 35 heures et baisse du plan de charge de certains moyens de production et principalement de la vidéo-mobile).

Les postes des soldes intermédiaires de gestion sont en nette amélioration sur la période. Comme pour France 2 et La Cinquième, le résultat est affecté au report à nouveau. Il n'y a donc pas de versement de dividende à la holding.

L'amélioration du résultat d'exploitation est principalement liée à l'amélioration des rentrées publicitaires.

L'amélioration du résultat exceptionnel (en hausse de 29,5 MF [4,5 M€]) est liée notamment à la reprise de deux provisions devenues sans objet (règlement du litige avec Canal Plus sur les JO de Sydney ; jugement en appel du litige qui opposait France 3 à des syndicats de réalisateurs, avec France 3 condamnée à payer 300 KF [45,7 K€]) et à la hausse des amortissements dérogatoires sur les programmes.

La trésorerie s'améliore logiquement, passant de 56,4 MF (8,6 M€) fin 1999 à 89,7 MF (13,6 M€) fin 2000.

Enfin, on notera que l'activité de production des Unités Régionales de Production de France 3 montre une sous-utilisation encore accrue en 2000 par rapport à 1999, aussi bien en nombre de jours de tournage que d'occupation des cellules de production. À l'avenir, de plus grandes synergies devraient être trouvées au sein de France 3 d'une part, et à l'intérieur du groupe d'autre part. La société, qui a lancé un plan d'actions, s'y emploie.

La Cinquième

Activité.

Intégrée dans le groupe France Télévision, La Cinquième vise à permettre le partage des connaissances, contribuant ainsi à la dynamique sociale et professionnelle. Elle a été en 2000 le premier diffuseur français de documentaires, touchant tous les sujets et tous les publics. De même, les magazines de La Cinquième, y compris ceux lancés en 2000 comme « Expertise », ont su trouver leur public. La Cinquième a également continué sa politique de diffusion de programmes éducatifs et dédiés à l'emploi : « Les Ecrans du savoir » ont ainsi reçu le 7 d'Or de la meilleure émission éducative.

Le 13 décembre 2000, la nouvelle grille préfigurant la diffusion 24 heures sur 24 de La Cinquième sur le câble et le satellite puis, à partir de fin 2002, sur le numérique hertzien, a été présentée à la presse.

En ce qui concerne l'audience, de bonnes performances ont été réalisées en 2000, notamment sur la tranche 13-14 heures dopée par l'excellente tenue du « Journal de la Santé » qui attire de 500 000 à 700 000 téléspectateurs chaque jour. La part d'audience moyenne sur la période de diffusion s'établit à 4,1 %.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de La Cinquième pour 1999-2000.

	La Cinquième (en MF)		La Cinquième (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	4,1	11,6	0,6	1,8
Résultat d'exploitation	30,5	26,7	4,6	4,1
Résultat financier	2,3	3,4	0,4	0,5
Résultat exceptionnel	- 32,3	- 29,2	- 4,9	- 4,5
RESULTAT net comptable après impôt	0,4	0,4	0,1	0,1
Fonds de roulement	- 7,9	- 1,7	- 1,2	- 0,3
Autres éléments	- 135,9	- 125,5	- 20,7	- 19,1
Trésorerie au 31/12	128,0	123,8	19,5	18,9
Effectif	173,0	194,0	173,0	194,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	93,2 %	92,1 %	93,2 %	92,1 %

En ce qui concerne les équilibres financiers, l'exercice 2000 aura confirmé le redressement budgétaire constaté en 1998 et en 1999, et une stabilisation du résultat comptable.

L'exercice 2000 se conclut par un résultat budgétaire de + **11,6 MF [1,77 M€]** (contre + 4,1 MF [0,63 M€] en 1999, + 1,5 MF [0,23 M€] en 1998, - 11,6 MF [- 1,77 M€] en 1997), alors que le résultat net comptable affiche un **bénéfice de 0,4 MF (0,06 M€)** pour un bénéfice de 0,4 MF (0,06 M€) en 1999, de 9,4 MF (1,43 M€) en 1998, et un déficit de 18,6 MF (2,84 M€) en 1997.

La gestion de l'entreprise a permis de dégager des marges de manœuvre, notamment sur les ressources publicitaires, qui ont pu être utilisées au renforcement du budget de programmes de la chaîne.

Les recettes de publicité (53,1 MF [8,1 M€]) sont largement supérieures aux prévisions de la LFI (30 MF [4,57 M€]) et du budget pour 2000 (37 MF [5,64 M€]). La hausse représente par ailleurs 28 % par rapport à 1999 (41,5 MF [6,33 M€]). L'augmentation du nombre d'annonceurs présents sur la chaîne et le durcissement des conditions générales de ventes ont permis cette évolution très significative. On note également une amélioration des recettes de parrainage (+ 0,6 MF [+ 0,09 M€] par rapport au budget et + 0,5 MF [+ 0,08 M€] par rapport à 1999).

Les recettes commerciales et diverses atteignent 2,6 MF (0,4 M€), supérieures à la prévision établie en budget initial (1,8 MF [0,27 M€]). Cette amélioration est essentiellement due aux bons résultats de l'activité distribution (1,9 MF [0,29 M€]).

Les produits financiers (3,3 MF [0,5 M€]) sont en retrait de 1,7 MF (0,26 M€) par rapport à la prévision.

S'agissant du budget de programmes, fixé à 452,8 MF (69,03 M€) dans le budget, il aura été en dépassement de 14,4 MF (2,2 M€) (**467,2 MF [71,22 M€]**). On rappellera que les excédents publicitaires ont été prioritairement affectés au budget de production et d'achat de programmes.

Le coût de grille évolue de + 20,6 MF [+ 3,14 M€] (441, 3 MF [67,28 M€] en réalisé contre 420,7 MF [64,14 M€] budgétés), dont + 15,6 MF (2,38 M€) du fait de l'augmentation des amortissements de diffusion, contrepartie de l'accroissement du budget de programmes.

Globalement les autres charges sont maîtrisées (384,9 MF [58,68 M€] pour les dépenses hors programmes contre 394 MF [60,06 M€] dans le budget, soit - 9,1 MF [- 1,39 M€]). La plupart des budgets sont tenus (à l'exception de la diffusion technique à + 1,1 MF [+ 0,17 M€]), et sont même en économie (- 4 MF [- 0,61 M€] pour les frais de structures).

Les dépenses de personnel sont maîtrisées puisqu'elles culminent à 68,6 MF (10,46 M€) pour 69,6 MF (10,61 M€) budgétés. Cette économie de 0,9 MF (0,14 M€) est essentiellement due à une diminution du budget des personnels permanents de 0,8 MF (0,12 M€) par rapport au budget.

Les soldes intermédiaires de gestion sont stables sur la période.

L'amélioration du fonds de roulement (+ 6,2 MF [0,95 M€]) est liée au fait que les ressources propres (+ 17,8 MF [+ 2,71 M€]), ont progressé plus vite que l'actif immobilisé hors programmes (+ 11,6 MF [+ 1,77 M€]).

La détérioration du BFR de 10,5 MF (1,60 M€) provient d'une diminution des dettes d'exploitation (- 28 MF [- 4,27 M€]), non compensée par la baisse des créances (- 17,5 MF [- 2,67 M€]).

La trésorerie passe de 128 MF (19,51 M€) fin 1999 à 123,8 MF (18,87 M€) fin 2000.

ARTE-France

Activité

Les pouvoirs publics, dans le cadre de loi de finances pour 2001 ont accompagné le processus d'autonomisation fonctionnelle d'Arte-France et de La Cinquième en vue de l'intégration de cette dernière société dans le groupe France Télévision créé par la loi du 1^{er} août 2000.

En ce qui concerne les programmes, l'assemblée générale de décembre 2000 a voté une nouvelle grille de soirée qui entrera en vigueur en septembre 2001, avec notamment de nouvelles émissions culturelles et artistiques. S'agissant de l'extension du temps d'antenne sur le câble et le satellite, l'année 2000 a été marquée par des discussions sur la conception d'émissions destinées à alimenter la grille d'après-midi à partir de 14 heures, avec une étude sur l'ouverture de l'antenne en matinée le week-end. Cette extension constitue une première étape dans la perspective de la diffusion d'ARTE dans le cadre de la télévision numérique terrestre.

L'année 2000 a également été marquée par la refonte du site internet d'ARTE. Ce développement a été réalisé en concertation avec les membres (cohérence et complémentarité des contenus), et a été adopté en octobre par l'assemblée générale à Strasbourg. Sur le plan de la coopération internationale, l'année 2000 a été marquée par la signature de nouveaux accords de coopération avec la Pologne, l'Autriche et les Pays-Bas. Il a été demandé à ARTE d'essayer de renforcer la coopération avec les pays du Sud de l'Europe. La décision de lancer la chaîne culturelle francophone canadienne Télé des Arts dont ARTE est actionnaire à 15 % a également été prise cette année.

En ce qui concerne l'audience, la part de marché s'est stabilisée en Allemagne et a perdu 0,3 point en France pour s'établir à 3,3 %. En conséquence, l'objectif d'une part de marché annuelle moyenne de 0,8 % en Allemagne et 4 % en France prévu dans le projet d'entreprise n'a pu être atteint.

Enfin, on notera que la chaîne a fêté son dixième anniversaire le 30 avril 2001, et que la première pierre du nouveau siège du GEIE à Strasbourg a été posée le 3 mai 2001.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés d'Arte-France pour 1999-2000.

	Arte-France (en MF)		Arte-France (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	2,6	2,1	0,4	0,3
Résultat d'exploitation	2,5	- 1,4	0,4	- 0,2
Résultat financier	6,9	6,9	1,1	1,1
Résultat exceptionnel	1,9	1,4	0,3	0,2
RESULTAT net comptable après impôt	11,3	6,1	1,7	0,9
Fonds de roulement	84,7	76,8	12,9	11,7
Autres éléments	- 63,8	- 99,3	- 9,7	- 15,1
Trésorerie au 31/12	148,5	176,1	22,6	26,8
Effectif	179,8	203,0	179,8	203,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %

L'exercice 2000 se solde par un **résultat budgétaire en léger excédent de 2,1 MF** [0,32 M€] (+2,6 MF [0,4 M€] en 1999), et un résultat comptable bénéficiaire de 6,1 MF [0,93 M€] (+11,3 MF [1,72 M€] en 1999). Les recettes 2000 d'ARTE-France s'établissent à 1 082,6 MF

(165,04 M€), dont 1 069,5 MF (163,04 M€) de ressources publiques (conforme à la LFI 2000 et à la LFR 2000 de 1,2 MF [0,18 M€]) et 13,1 MF (2 M€) de ressources propres (en progression de 0,8 MF [0,12 M€] par rapport au budget).

La réflexion menée par la chaîne sur la performance de la distribution du catalogue de programmes semble avoir porté ses fruits. En effet, bien que les **recettes commerciales** (5,9 MF [0,9 M€]), soient en diminution de 0,4 MF (0,06 M€) par rapport au budget, **on constate une augmentation de 30 % environ par rapport à l'exécution 1999.**

Les produits financiers sont en progression de 1,1 MF (0,17 M€) par rapport à l'objectif fixé en début d'année. Cette progression est directement liée à la forte et constante amélioration des taux de rémunération de la trésorerie au cours de l'année 2000.

Les dépenses hors programmes dégagent une économie nette de 1,9 MF (0,29 M€), à 551,9 MF (84,14 M€) contre 553,8 MF (84,43 M€) budgétés. Cette exécution est d'autant plus satisfaisante que l'abandon de la fusion a entraîné un surcoût de 7 MF [1,07 M€] (3,4 MF [0,52 M€] en exploitation et 3,6 MF [0,55 M€] en investissements).

Ainsi, la plupart des postes sont en économie, **notamment les frais de personnels qui diminuent de 3,7 MF (0,56 M€) environ du fait du décalage fin 2000 voire en 2001 des embauches sur emplois vacants. Bien évidemment ce décalage aura un impact sur les comptes 2001 où il est d'ores et déjà prévu une évolution des charges de personnel de près de 11 MF (1,68 M€).**

Le coût de la diffusion par satellite est en augmentation de 0,4 MF [0,06 M€] (abandon de la location d'une partie de la capacité à une radio allemande). La subvention au GEIE augmente de 1,4 MF (0,21 M€), du fait d'une modification en 2000 du budget du GEIE non prévue initialement.

Les économies dégagées ont ainsi pu être entièrement affectées aux dépenses de programmes qui s'établissent à 528,6 MF (80,58 M€), soit + 1,9 MF (+ 0,29 M€) par rapport au budget. Ce budget a permis de préparer la grille de rentrée 2001 ainsi que la programmation en journée d'ARTE France.

L'actif du bilan augmente de 38,8 MF (5,92 M€) par rapport à 1999, principalement du fait de l'augmentation de la production immobilisée de 41,9 MF (6,39 M€).

Les capitaux propres augmentent de 11,4 MF (1,74 M€), du fait notamment de la prise en compte du résultat positif de 6,1 MF (0,93 M€).

La trésorerie comptable au 31 décembre se situe à 176,1 MF [26,85 M€] (amélioration du BFR de 23 MF [3,51 M€]), contre une prévision à 127,9 MF (19,5 M€) dans le budget 2000. Cette amélioration est due à des *décassements* moindres en matière de programmes, liés à la politique d'engagement de la chaîne non conforme aux prévisions initiales.

Les résultats des filiales ont été globalement satisfaisants : bénéfice de 87 KF (13,26 K€) pour ARTE France-développement, bénéfice de 0,35 MF (0,05 M€) pour ARTE France Cinéma et bénéficie de 23,2 MF (3,54 M€) pour Histoire suite à la recapitalisation effectuée fin 2000. En revanche Mezzo a enregistré un déficit de 16,2 MF (2,47 M€) ; ARTE France souhaite abandonner sa participation dans cette filiale et ne participera certainement pas à la prochaine avance en compte courant envisagée à court terme.

Radio télévision française d'outre-mer

(RFO – Réseau France Outre-mer)

Les Télés Pays (1^{er} canal de RFO) conservent leur position de première chaîne dans les DOM-TOM avec environ 40 % de part d'audience. Cependant, le développement des chaînes concurrentes du câble et du satellite, auxquelles de plus en plus de foyers s'abonnent outre-mer, entraîne un fléchissement de l'ordre de 6 points de part d'audience dans les DOM.

Par conséquent, en 2000, l'effort a porté sur le maintien de la production locale et l'enrichissement des antennes pour résister à cette concurrence croissante. En particulier, l'accentuation de la politique de réseau vise à mieux valoriser les productions de RFO en incitant les stations à diffuser les programmes produits par d'autres stations. Le nombre de magazines de réseau a été accru et leur place confortée au sein des grilles.

En radio, les évolutions ont été moins sensibles même si la grille de Radio Martinique a été modifiée. Les radios de Pays (1^{er} canal radio de RFO) ont globalement stabilisé leur audience en se maintenant au deuxième rang, voire au premier (ex-aequo) à La Réunion. De plus, l'ensemble des radios de Pays ont été rendues accessibles sur internet.

En métropole RFO a accru sa présence sur France 3 par la programmation à la mi-journée, depuis septembre 2000, d'un journal quotidien présentant une synthèse de l'actualité outre-mer.

Les programmes de RFO Sat ont été enrichis grâce à la signature de nombreux accords permettant la reprise de programmes étrangers des pays des bassins géographiques des DOM-TOM.

L'année 2000 a également été marquée par la mise en place des 35 heures, l'accord sur la résorption des disparités salariales, et un effort pour lutter contre l'emploi précaire et pour améliorer la formation.

Enfin, la nouvelle station de Guadeloupe a été mise en fonctionnement en 2000 ; celle de la Guyane a été inaugurée au printemps 2001.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de RFO pour 1999-2000.

	RFO (en MF)		RFO (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	- 38,3	- 38,9	- 5,8	- 5,9
Résultat d'exploitation	- 51,2	- 50,7	- 7,8	- 7,7
Résultat financier	3,9	- 0,9	0,6	- 0,1
Résultat exceptionnel	1,4	10,1	0,2	1,5
RESULTAT net comptable après impôt	- 45,9	- 41,5	- 7,0	- 6,3
Fonds de roulement	- 233,3	- 289,4	- 35,6	- 44,1
Autres éléments	- 211,6	- 176,8	- 32,3	- 27,0
Trésorerie au 31/12	- 21,7	- 112,6	- 3,3	- 17,2
Effectif	1 885,0	1 922,0	1 855,0	1 922,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	89,0 %	89,4 %	89,0 %	89,4 %

L'exercice 2000 se solde par un déficit budgétaire de 38,9 MF (5,93 M€) à comparer avec un budget voté à - 35,3 MF (- 5,38 M€) hors financement de l'accord sur la résorption des disparités salariales. Le résultat comptable se situe à - 41,5 MF (- 6,33 M€) contre un déficit de 45,9 MF (- 7 M€) en 1999.

En ce qui concerne les recettes générales (redevance et publicité), l'exécution 2000 est conforme aux résultats prévisionnels. Les recettes de publicité sont conformes à l'objectif fixé dans le budget (86,2 MF [13,14 M€] en réalisé contre 85,9 MF [13,10 M€] budgétés). On notera que les conflits sociaux de fin d'année ont privé la société de 2 MF (0,3 M€) de recettes publicitaires supplémentaires.

Le poste autres recettes (« recettes affectées ») est en dépassement de 13,9 MF (2,12 M€) par rapport aux prévisions. Ce chiffre correspond essentiellement à des opérations qui engendrent une dépense d'un même montant. L'écart constaté en 2000 correspond à hauteur de 5,4 MF (0,82 M€) à des refacturations au Ministère de l'Intérieur du coût des campagnes électorales

à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Le solde provient majoritairement de recettes de parrainage qui ont permis de mettre sur les antennes des programmes non prévus et financés par ces apports.

Les charges de personnels sont en dépassement. **Par rapport à l'exécution 1999**, les charges de personnels progressent de **61 MF (9,3 M€)**, soit **+ 8,2 %** (+ 72 MF [10,98 M€] pour les permanents et – 11 MF [– 1,68 M€] pour les non permanents). Hors disparités (25 MF [3,81 M€]), et impact de la RTT (estimé à environ 20 MF [3,05 M€]), la progression est limitée à 2,2 %.

La provision pour congés payés, soit 12,9 MF (1,97 M€), se situe à un niveau élevé, principalement du fait de la RTT (utilisation prioritaire des jours RTT par les salariés); la société devra œuvrer dans l'avenir pour que les congés soient consommés afin d'éviter une augmentation trop importante de cette provision.

On note également un dépassement important en charges sur la ligne des achats par rapport à 1999, du fait notamment de l'affectation sur ce poste de l'écart favorable sur recettes affectées (les 13,9 MF [2,12 M€] mentionnés ci-dessus), et de l'augmentation des tarifs de transport satellitaire.

Par secteur d'activité (les comparaisons avec le budget contrairement aux dépenses par nature est plus facile), l'exécution des stations est en déséquilibre de 6,8 MF (1,04 M€). La rédaction parisienne est en économie à – 1,2 MF (– 0,18 M€) par rapport au budget.

Le poste TDF est en augmentation de 7,7 MF (1,17 M€) par rapport au budget (économie non réalisée totalement du fait du retard de signature du contrat TDF notamment). Cette ligne devra dans l'avenir être suivie avec attention, du fait notamment du nouvel accord conclu entre RFO et TDF.

Enfin, la situation financière laisse apparaître un solde de trésorerie qui se dégrade fortement (– 91 MF [– 13,87 M€]), diminution en partie conjoncturelle (encaissement du collectif en 2001). Le solde normal se situe aux alentours de – 60 MF (– 9,15 M€) – 70 MF (– 10,67 M€), et correspond fort logiquement aux déficits cumulés par la société.

Radio France

Activité

Les différentes stations du groupe ont déployé, en 2000, leur activité dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en 1999.

En matière de programmes, le volume global de diffusion a représenté 470 000 heures dont près de 420 000 heures de programmes locaux. La refonte des grilles de programmes des différentes stations engagée en 1999 et poursuivie en 2000 a répondu à l'attente du public, l'audience du groupe Radio France a, en effet, connu une forte progression en 2000 en s'établissant à 28,2 % contre 27,3 % en 1999.

Les rédactions ont couvert une actualité particulièrement riche que ce soit en matière politique : référendum sur le quinquennat, Conseil européen de Nice, élections présidentielles en Russie et aux États-Unis, ou bien encore en matière sportive : Coupe d'Europe de football, Jeux olympiques à Sydney.

Le 4 septembre a été lancé le programme France Bleu se substituant à Radio Bleue et constituant la tête de réseau des radios locales appelées à se développer dans le cadre du Plan Bleu qui prévoit la création de 16 nouvelles stations sur 4 ans. Les deux premières d'entre elles ont été ouvertes fin 2000 à Nice et Metz. Le premier semestre 2001 a vu la mise en place de missions exploratoires qui conduiront à l'ouverture de trois nouvelles antennes : France Bleu Poitou, station de plein exercice, et deux micro-locales à Évreux et Tulle.

La Direction de la musique a proposé 282 concerts dont 68 produits par l'Orchestre national de France, 68 par l'Orchestre philharmonique, 35 avec le concours du Chœur et 24 avec celui de la Maîtrise.

Le plan de numérisation des outils de production de la société s'est poursuivi en 2000 avec le passage au tout numérique de France Info et de 3 radios locales. Cette numérisation s'est accompagnée, outre d'une formation des personnels, de la création d'une plate-forme numérique et d'un support d'assistance aux utilisateurs. Depuis le début de l'année 2001, ont commencé le démarrage des travaux de numérisation d'une dizaine de stations locales, de FIP et des Nuits de France Culture.

En matière d'internet, le site de France Info a été refondu, des webmasters ont été mis en place pour France Info et France Culture. Un guide électronique a remplacé l'hebdomadaire La Semaine.

Enfin, en matière de relations sociales, l'année 2000 a été particulièrement marquée par le passage de la société aux 35 heures le 1^{er} février.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de Radio-France pour 1999-2000.

	Radio France (en MF)		Radio France (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	- 54,0	- 13,6	- 8,2	- 2,1
Résultat d'exploitation	- 73,7	- 30,5	- 11,2	- 4,6
Résultat financier	7,4	6,6	1,1	1,0
Résultat exceptionnel	27,5	28,7	4,2	4,4
RESULTAT net comptable après impôt	- 39,0	1,7	- 5,9	0,3
Fonds de roulement	- 160,5	- 244,1	- 24,5	- 37,2
Autres éléments	- 245,8	- 296,6	- 37,5	- 45,2
Trésorerie au 31/12	85,3	52,5	13,0	8,0
Effectif	3 238,0	3 571,0	3 238,0	3 571,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	91,1 %	91,2 %	91,1%	91,2 %

Le résultat budgétaire 2000 s'établit à -13,6 MF (- 2,07 M€) avec 3 103,3 MF (473,1 M€) en recettes et 3 116,9 MF (475,17 M€) en charges (rappel 1999 : résultat budgétaire de - 54,0 MF [- 8,23 M€] avec 2 999,2 MF [457,23 M€] en recettes et 3 066,6 MF [467,5 M€] en charges). Radio France présente dans son rapport d'activité un résultat budgétaire de - 5,7 MF (- 0,87 M€). Dans cette approche, la société retire du résultat d'exploitation les provisions et reprises de provisions constituées pendant l'exercice.

Les recettes de publicité et de parrainage sont satisfaisantes (158,4 MF [24,15 M€]). Déduction faite des recettes non budgétées couvrant elles-mêmes des charges non budgétées, le chiffre d'affaires à mettre en regard de l'objectif inscrit au budget (135 MF [20,58 M€]) s'établit à 149,3 MF (22,67 M€), soit une amélioration de 14,3 MF (2,18 M€). Les bons résultats 1998, justifiés par l'amélioration du parrainage liée à la coupe du monde de football, et confirmés en 1999 se reproduisent en 2000. L'objectif de 150 MF (22,87 M€) inscrit dans le budget 2001 devrait être atteint sans difficultés.

Les autres recettes propres sont stables par rapport au budget, avec une amélioration de 1 MF (0,15 M€) des recettes immobilières.

Pour leur part, les produits financiers s'élèvent à 6,9 MF (1,05 M€) pour un objectif de 6 MF (0,91 M€).

Les charges de personnel qui constituent la part prépondérante des charges d'exploitation, ne reflètent pas une évolution favorable en brut, puisqu'elles sont en augmentation de 81,2 MF (12,38 M€) par rapport au budget initial. De plus, elles sont également en forte augmentation par rapport au budget initial en réalisation nette (+ 47,6 MF [7,26 M€]). Il convient en effet de rappeler qu'une part des dépenses de personnel est financée par des rattachements de recettes (11,2 MF [1,71 M€]), et par des reprises de provisions (22,4 MF [3,41 M€]).

Cette évolution est due en grande partie à l'impact de la RTT (coût 2000 estimé à 41,7 MF (6,36 M€), dont + 14,1 MF (2,15 M€) au titre des CDD purement conjoncturels résultant du décalage dans la mise en œuvre de la RTT), et à la réduction des disparités salariales entre organismes de l'audiovisuel public (coût estimé à 29,3 MF [4,47 M€]). Hors impact de ces facteurs exogènes, l'évolution aurait été de 3 % environ.

Par ailleurs, cette évolution négative concerne aussi bien les personnels permanents (+ 23,3 MF [+ 3,55 M€] en réalisation nette), que les occasionnels (+ 28,1 MF [+ 4,28 M€]). Parallèlement, les piges et les cachets sont en diminution de 4,9 MF (0,75 M€) en net par rapport au budget, résultat logique suite à la politique d'intégration de la société.

On notera enfin, conformément aux engagements de la société, une diminution de 2,6 MF (0,4 M€) des heures supplémentaires.

Le niveau réel des effectifs moyens permanents est de 3 571 en 2000, contre 3 237,5 en 1999, 3 092,5 en 1998, et 3 059,2 en 1997.

Les autres charges connaissent des évolutions maîtrisées. On notera la diminution des impôts et taxes de 8,7 MF (1,33 M€) (TP et formation continue pour 5,5 MF [0,84 M€], lié à un décalage dans le temps des activités de formation), et une augmentation des achats de 7,8 MF (1,19 M€), avec notamment une forte augmentation des autres services extérieurs (+ 13,7 MF [2,09 M€]).

Concernant les soldes intermédiaires de gestion, on note l'amélioration sensible du résultat d'exploitation : à cet égard, il convient de remarquer que cette évolution provient pour partie de la forte diminution des provisions pour charges à répartir (61,9 MF [9,44 M€] en 1999 pour 9,6 MF [1,46 M€] en 2000). Le résultat financier diminue du fait de la baisse du solde moyen de trésorerie, le résultat courant s'améliore naturellement du fait des résultats ci-dessus. Le résultat exceptionnel se stabilise à + 28,7 MF (4,38 M€) : la structure des produits exceptionnels évolue sensiblement (44,8 MF [6,83 M€] en 2000 contre 35 MF [5,34 M€] en 1999) du fait notamment du « solde » du contentieux avec France 3 et TDF.

L'année 2000 se solde par une forte diminution du fonds de roulement, les capitaux permanents chutant de 64,7 MF [9,86 M€] (diminution des provisions), alors que l'actif immobilisé net augmente de 19 MF [2,9 M€] (hors programmes immobilisés).

Le besoin en fonds de roulement s'améliore dans des proportions moindres que la dégradation du fonds de roulement, ce qui entraîne une diminution sensible de la trésorerie (52,5 MF [8 M€] en 2000 contre 85,3 MF [13 M€] en 1999).

Cette diminution de la trésorerie correspond toutefois pour partie à un décalage en 2001 du dernier versement des remboursements d'exonération.

Radio France Internationale (RFI)

Activité :

L'activité de RFI en 2000 s'est articulée autour des priorités suivantes :

– **Les contenus et les modes de diffusion ont été adaptés à la diversité des audiences de RFI.** Dans la continuité de l'adoption en 1996 du format " tout actualité ", la réforme des émissions en langue étrangère a été poursuivie tout en articulant les émissions réalisées à Paris avec celles produites par les filiales du groupe (RMC-MO, Radio Paris Lisbonne, Delta RFI-FM, RFI Sofia).

L'élaboration de programmes thématiques musicaux, de programmes destinés aux européens ou aux auditeurs du Proche et Moyen Orient a permis de répondre au mieux aux attentes d'auditoires divers. Par ailleurs, la création d'une nouvelle filiale RFI-Deutschland s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre RFI et la BBC en Allemagne.

– **L'offre internet a été renforcée.**

Déjà précurseur sur le réseau internet, RFI a créé en 2000 un nouveau site dédié à l'actualité internationale en continu. Une mise à jour permanente est réalisée par une rédaction intégrée au sein de la direction de l'information et des antennes.

– **La distribution a été élargie grâce à l'extension du réseau de relais FM et aux accords de reprise avec des radios étrangères.**

Des relais FM ont été ouverts en 2000, notamment en Afrique (Khartoum, Franceville, Monrovia et Yaoundé), en Europe de l'Est et dans les Balkans (en particulier au Kosovo). Sur le continent américain, RFI a négocié 19 accords de reprise avec des radios locales (en Amérique Latine) et renforcé sa présence sur les satellites de diffusion directe.

En ce qui concerne l'organisation de l'entreprise, la première partie du projet de cabine numérique a été mise en œuvre. Ce projet permet l'automatisation de la programmation et ainsi de démultiplier les offres pour renforcer l'adaptation des programmes aux auditoires. Enfin, l'année 2000 a également été marquée par les accords sur la réduction du temps de travail et sur la résorption des disparités salariales dans l'audiovisuel public.

Situation financière

Les chiffres clés de RFI pour 1999-2000.

	RFI (en MF)		RFI (en M€)	
	1999	2000	1999	2000
Résultat budgétaire	0,5	36,5	0,1	5,6
Résultat d'exploitation	3,5	44,4	0,5	6,8
Résultat financier	- 3,0	- 7,3	- 0,5	- 1,1
Résultat exceptionnel	- 0,1	- 0,4	- 0,01	- 0,1
RESULTAT net comptable après impôt	0,3	36,4	0,05	5,5
Fonds de roulement	- 65,9	- 14,3	- 10,1	- 2,2
Autres éléments	- 86,4	- 61,5	- 13,2	- 9,4
Trésorerie au 31/12	20,4	47,2	3,1	7,2
Effectif	682,0	796,0	682,0	796,0
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	97,3 %	96,6 %	97,3 %	96,6 %

Il convient au préalable de rappeler que les moyens supplémentaires alloués à RFI dans le cadre de la LFR 2000 et par redéploiement de crédits du Ministère des Affaires Étrangères, soit respectivement 37,9 MF (5,78 M€) et 4,5 MF (0,69 M€), ont été reportés en grande partie sur 2001 et affectés majoritairement à des dépenses de fonctionnement reconductibles, et principalement des charges de personnels (accords RIT et réduction des disparités salariales dans l'audiovisuel public). Dans ces conditions, le résultat comptable 2000 se solde logiquement par un excédent de 36,4 MF (5,55 M€), dont la plus grande partie (32,7 MF [4,99 M€]) a été reportée dans le budget 2001. On notera que ces crédits ont permis de financer la première tranche de la licence de diffusion depuis Chypre des programmes de RMC-MO.

Le résultat budgétaire est excédentaire dans des proportions identiques à + 36,5 MF (+ 5,56 M€).

En ce qui concerne **les recettes**, on constate que les objectifs 2000 de publicité et de parrainage ont été atteints (5,6 MF [0,85 M€] en réalisé pour 5,5 MF [0,84 M€] budgétés).

Les comptes 2000 intègrent, par souci de transparence, les refacturations aux filiales. Cette opération a pour principale conséquence une augmentation « non significative » de plus de 4 MF (0,61 M€) des recettes diverses de RFI.

On retrouve dans les comptes de la société 11 MF (1,68 M€) de recettes affectées correspondant à des opérations où les recettes sont couvertes par des charges d'un même montant. **La société devrait à terme incorporer ces montants dès la préparation et la présentation du budget.**

En dépenses, le poste qui augmente sensiblement (+12 MF [1,83 M€]) est le poste des personnels permanents du fait des conséquences du passage aux 35 heures. Parallèlement, on constate que le poste CDD ne diminue pas. L'explication de cette situation paradoxale repose sur deux éléments : le passage aux 35 heures avec un retard dans les recrutements prévus, ainsi que la formation sur le projet numérisation qui implique le remplacement des personnes suivant un programme de formation. La situation devrait ainsi se rétablir (diminution du poste CDD) aux termes de ce processus de formation.

Les autres postes de charges sont globalement stabilisés. On notera un dépassement de 1,6 MF (0,24 M€) sur la ligne services extérieurs du fait de l'augmentation du poste « diffusion » de RFI.

En ce qui concerne les résultats par secteur, l'évolution la plus significative est l'augmentation de 4,5 MF (0,69 M€) de la Direction de l'information (57,1 MF [8,7 M€] contre 52,6 MF [8,02 M€] prévus initialement). Ce dépassement est imputable à l'information en français (Coupe d'Afrique des Nations et JO principalement), et à l'information en langues étrangères (revalorisation de 8,5 % des cachets et piges).

En ce qui concerne la situation financière de l'entreprise, on constate logiquement une amélioration du fonds de roulement et de la trésorerie (qui passe de 20,4 MF (3,11 M€) en 1999 à 47,2 MF (7,2 M€) au 31 décembre 2000), du fait notamment de l'amélioration des capitaux propres de la société liée au résultat excédentaire de plus de 36 MF (5,49 M€).

**Résultats financiers de l'exercice 2000
et situation au 30 juin 2001**

Résultats financiers de l'exercice 2000

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de matières premières :			Ventes et prestations de services	628,5	641,2
Achats de matières premières	11,1	9,0	<i>dont redevance (1)</i>	397,2	401,9
Variation de stock	0,2	- 0,3			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers	164,4	151,2	Production immobilisée	6,3	16,7
Impôts, taxes et versements assimilés	18,0	19,0	Subventions d'exploitation	8,8	9,8
Salaires et traitements	272,2	276,3	Reprises sur provisions	64,9	95,3
Charges sociales	114,2	112,5	Autres produits	8,5	5,4
Dotations aux amortissements et aux provisions :					
Amortissements des immobilisations	64,5	64,4			
Provisions pour risques et charges	54,7	105,0			
Provisions sur actif circulant	2,3	13,7			
Autres charges	19,9	23,2			
Total des charges d'exploitation	721,5	774,0	Total des produits d'exploitation	717,0	768,4
Charges financières	0,0	0,0	Produits financiers :		
			Intérêts et produits assimilés	7,8	6,2
			Reprises sur provisions	0,0	0,0
			Différences positives de change	0,1	0,0
Total des charges financières	0,0	0,0	Total des produits financiers	7,9	6,2
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,5	1,6	Sur opérations de gestion	0,4	0,9
Sur opérations en capital	0,9	0,2	Sur opérations en capital	0,3	0,6
Autres charges exceptionnelles	0,6	0,6	Autres produits exceptionnels	0,1	1,7
Dotations aux amortissements et provisions	4,1	6,8	Reprises sur provisions	3,6	3,8
			Subventions d'investissement virées au compte de résultat	6,8	6,8
Total des charges exceptionnelles	6,1	9,2	Total des produits exceptionnels	10,5	13,8
Impôt sur les sociétés	0,1	0,0			
Résultat de l'exercice (bénéfice)	7,8	5,2	Résultat de l'exercice	-	-
Total général	735,4	788,4	Total général	735,4	788,4

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 2000

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	630,4	547,9	82,5	83,0
Programmes :				
Programmes enregistrés	184,1	177,1	7,0	8,6
Coproductions	297,0	256,0	41,0	38,9
Droits d'exploitation hors programme	10,1	10,1	0,0	0,0
Héritage ORTF	21,6	21,6	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	102,5	83,1	19,4	20,1
Immobilisations incorporelles en cours	15,1	0,0	15,1	15,4
Immobilisations corporelles :	759,0	586,2	172,8	129,5
Terrains	12,7	0,0	12,7	13,4
Constructions et agencements	182,1	125,5	56,6	31,6
Installations techniques, matériels et outillages	345,8	305,8	40,0	33,4
Autres immobilisations corporelles	207,7	154,9	52,8	49,0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	10,7	0,0	10,7	2,1
Immobilisations financières :	48,0	0,0	48,0	53,0
Titres de participation	12,0	0,0	12,0	17,0
Créances rattachées à des participations	22,9	0,0	22,9	22,9
Prêts	10,9	0,0	10,9	10,9
Autres	2,2	0,0	2,2	2,2
Total de l'actif immobilisé	1 437,4	1 131,4	303,3	265,5
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	1,6	0,0	1,6	1,8
Avances et acomptes versés sur commandes :	2,0	0,0	2,0	2,0
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	128,2	26,2	102,0	97,2
Autres créances d'exploitation	56,7	0,0	56,7	20,7
Disponibilités et comptes assimilés :	227,5	0,0	227,5	221,5
Total de l'actif circulant	416,0	26,2	389,8	343,2
Charges constatées d'avance	0,3	0,0	0,3	8,7
Total général	1 853,7	1 160,3	693,4	617,4

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Dotation	99,0	99,0
Apports de l'État	281,7	268,4
Complément de dotation (organismes autres que l'État)	4,5	4,5
Réserves – Plus-values nettes à long terme	12,4	12,4
Report à nouveau	– 92,9	– 98,1
Résultat de l'exercice	7,8	5,2
Subvention d'investissement	0,2	0,2
Provisions réglementées	45,7	45,2
Total des capitaux propres	358,4	336,8
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	46,7	55,7
Provisions pour charges	135,0	129,1
Total des provisions	181,7	184,8
Dettes financières :		
Dettes auprès d'établissements financiers	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,1
Avances et acomptes reçus sur commandes :	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45,2	34,4
Dettes fiscales et sociales	37,6	35,6
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations	10,0	4,0
Autres dettes	60,3	21,4
Comptabilité distincte – Fonds de soutien à l'expression radiophonique	0,1	0,3
Total des dettes	153,3	95,8
Produits constatés d'avance		0,0
Total général	693,4	617,4

FRANCE-TÉLÉVISION

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	3 434,2	3 289,2	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	4 912,1	4 334,8	Redevance	8 263,6	6 994,1
Impôts, taxes et versements assimilés	1 015,0	988,2	Publicité et parrainage	4 623,4	4 806,0
Charges de personnel	3 484,4	3 165,7	Autres ventes et prestations de services	903,4	734,0
Dotations aux amortissements et provisions de programmes			Production immobilisée	28,8	53,1
Dotations aux amortissements et provisions	841,2	844,1	Autres produits d'exploitation	704,3	347,9
Autres charges de gestion courante	581,7	555,0			
Total des charges d'exploitation	14 268,6	13 177,0	Total des produits d'exploitation	14 523,5	12 935,1
			Quotes-parts de résultats dans les sociétés MEE	7,5	18,9
Charges financières	250,8	244,0	Produits financiers	107,6	107,3
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	144,3	126,5	Autres produits exceptionnels	258,5	232,4
Dotations aux amortissements et provisions	31,6	71,5	Reprises d'amortissements et provisions	89,1	59,5
Transfert de charges	0,0	0,0	Subventions d'investissement virées au compte de résultat	0,0	0,0
Total des charges exceptionnelles	175,9	198,0	Total des produits exceptionnels	347,6	291,9
Impôt sur les sociétés	32,0	0,0	Impôt sur les sociétés	0,0	37,8
Résultat (bénéfice)/Groupe	255,1		Résultat (perte)/Groupe	0,0	213,4
Résultat (bénéfice)/Minoritaire	3,8		Résultat (perte)/Minoritaire		14,6
Total général	14 986,2	13 619,0	Total général	14 986,2	13 619,0

FRANCE-TÉLÉVISION

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	1 914,2	1 548,7	365,5	358,1
Productions et coproductions	1 638,1	1 360,5	277,6	278,8
Immobilisations incorporelles hors programmes	276,1	188,2	87,9	79,3
Immobilisations corporelles :	4 168,7	2 051,5	2 117,2	2 136,3
Terrains	599,1	0,0	599,1	599,2
Constructions	1 353,9	440,6	913,3	951,8
Installations, aménagements et constructions	54,6	19,0	35,6	42,0
Installations techniques, matériels et outillages	1 708,0	1 302,9	405,1	390,2
Autres immobilisations corporelles	421,3	289,0	132,3	131,0
Immobilisations corporelles en cours	31,8	0,0	31,8	22,1
Immobilisations financières :	374,7	189,9	184,8	176,9
Participations	107,4	1,9	105,5	96,8
Créances rattachées à des participations	225,9	175,2	50,7	51,5
Autres titres immobilisés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	28,2	11,4	16,8	15,2
Autres	13,2	1,4	11,8	13,4
Total de l'actif immobilisé	6 457,6	3 790,1	2 667,5	2 671,3
Stocks et en-cours	4 210,7	386,0	3 824,7	3 622,4
dont programmes	4 129,5	373,8	3 755,7	3 573,1
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	1 930,6	84,0	1 819,6	1 909,8
Autres créances d'exploitation	994,9	18,9	976,0	1 090,2
Disponibilités et comptes assimilés	737,3	0,0	737,3	570,5
Total de l'actif circulant	7 846,5	488,9	7 357,6	7 192,9
Comptes de régularisation	334,7	0,0	334,7	389,7
Total général	14 638,8	4 279,0	10 359,8	10 253,9

FRANCE TÉLÉVISION

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	1 295,8	1 295,8
Réserve légale	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Réserves part du groupe	39,5	252,9
Résultat part du groupe	255,0	- 213,4
Résultat minoritaire	12,6	10,0
Subventions inscrites en compte de résultat	0,0	0,0
Provisions réglementées	0,0	0,0
Total des capitaux propres	1 602,9	1 345,3
Provisions pour risques et charges :	840,9	1 082,3
Dettes financières	1 852,1	2 174,2
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500,0	3 112,4
Dettes fiscales et sociales	1 002,6	891,9
Dettes diverses	1 234,9	1 327,0
Total des dettes	7 589,6	7 505,5
Comptes de régularisation	326,4	320,8
Total général	10 359,8	10 253,9

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Compte de résultat 2000

(en millions F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	1 657,4	1 604,5	Produits et prestations vendus :		
			Redevance (1)	3 193,0	2 639,3
Autres achats et charges externes	2 801,0	2 501,9	Publicité et parrainage (2)	2 646,9	2 824,5
Impôts, taxes et versements assimilés	373,5	369,8	Autres ventes et prestations de services	303,4	243,2
Salaires et traitements	706,5	662,2	Production immobilisée	2 712,0	2 664,4
Charges sociales	289,9	271,5	Autres produits	577,8	236,2
Dotations aux amortissements et provisions de programmes	2 898,8	2 785,9			
Autres dotations aux amortissements et provisions	203,1	267,6			
Autres charges de gestion courante	296,1	270,1			
Total des charges d'exploitation	9 226,3	8 733,5	Total des produits d'exploitation	9 433,1	8 607,6
			Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Charges financières	18,8	31,8	Produits financiers	51,0	6,9
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	7,4	13,1	Produits sur opérations de gestion	6,1	25,3
Charges sur opérations en capital	50,7	1,6	Produits sur opérations en capital	9,1	10,1
Dotations aux amortissements et provisions	404,5	268,6	Reprises d'amortissements et provisions	259,5	134,4
Transfert de charges	0,0	2,0	Subventions d'investissement virées au compte de résultat	10,4	16,7
Total des charges exceptionnelles	462,6	285,3	Total des produits exceptionnels	285,1	186,5
Impôt sur les sociétés	0,2	0,2			
Résultat (bénéfice)	61,3	0,0	Résultat (Perte)	0,0	249,8
Total général	9 769,2	9 050,8	Total général	9 769,2	9 050,8

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie et prélèvement en faveur du compte de soutien non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	3 094,1	1 068,2	2 025,9	1 935,6
Immobilisations incorporelles hors programmes	133,4	91,6	41,8	43,9
Programmes dont :				
Production propre	11,3	0,6	10,7	24,4
Productions et coproductions	1 004,0	733,2	270,8	332,2
Production déléguée part antenne PAD	669,3	118,6	550,7	475,7
Production déléguée part antenne en cours	211,5	8,8	202,7	228,0
Avances et acomptes sur droits de diffusion	251,2	0,0	251,2	202,8
Droits de diffusion	813,4	115,4	698,0	628,6
Immobilisations corporelles :	492,2	338,9	153,3	175,3
Terrains	0,0	0,0	0,0	0,1
Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations, aménagements et constructions	13,2	2,6	10,6	11,9
Installations techniques, matériels et outillages	329,2	250,3	78,9	95,3
Autres immobilisations corporelles	147,5	86,0	61,5	68,0
Immobilisations corporelles en cours	2,3	0,0	2,3	0,0
Immobilisations financières :	75,2	2,5	72,7	53,7
Participations	22,7	0,1	22,6	25,1
Créances rattachées à des participations	43,5	2,2	41,3	19,6
Autres titres immobilisés	0,2	0,2	0,0	0,0
Prêts	2,5	0,0	2,5	2,5
Autres	6,3	0,0	6,3	6,5
Total de l'actif immobilisé	3 661,5	1 409,6	2 251,9	2 164,6
Stocks et en-cours	1,6	0,0	1,6	1,1
Avances et acomptes versés	51,6	0,0	51,6	58,8
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	611,0	7,3	603,7	438,9
Autres créances d'exploitation	488,2	118,6	369,6	339,5
Disponibilités et comptes assimilés	207,7	0,0	207,7	2,7
Total de l'actif circulant	1 360,1	125,9	1 234,2	841,0
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	149,4	0,0	149,4	215,6
Charges à répartir	3,3		3,3	5,8
Total général	5 174,3	1 535,5	3 638,8	3 227,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	267,0	273,5
Dotation à incorporer	3,0	3,0
Réserves réglementées	3,9	3,9
Report à nouveau	- 329,2	- 79,4
Résultat de l'exercice	61,3	- 249,8
Subventions d'investissement	55,0	55,0
Subventions inscrites en compte de résultat	- 33,5	- 23,1
Provisions réglementées	565,6	384,3
Total des capitaux propres	593,1	367,4
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	170,3	180,5
Provisions pour charges	106,4	179,4
Total des provisions	276,7	359,9
Dettes financières	299,6	499,9
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 981,3	1 640,0
Dettes fiscales et sociales	275,8	194,5
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	24,4	11,7
Dû au personnel et comptes rattachés	150,1	123,0
Dettes diverses	32,9	29,4
Total des dettes	2 764,1	2 498,5
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	4,9	1,3
Total général	3 638,8	3 227,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés immobilisés	1 415,3	1 329,3	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	2 025,2	1 848,3	Redevance (1)	4 122,0	3 639,8
Impôts, taxes et versements assimilés	522,8	478,8	Publicité (2)	1 604,7	1 665,8
Salaires et traitements	1 564,1	1 405,6	Autres ventes et prestations de service	654,4	624,0
Charges sociales	667,8	598,6	Production stockée	17,3	- 6,8
Dotations aux amor- tissements et provisions	1 975,4	1 973,2	Production immobilisée	1 695,5	1 654,3
Autres charges de gestion courante	284,4	253,5	Reprises d'amortissements et provisions	290,1	121,8
			Autres produits d'exploitation	34,8	35,4
Total des charges d'exploitation	8 455,0	7 887,2	Total des produits d'exploitation	8 418,8	7 734,3
Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun			Quotes parts de résultats sur opérations faites en commun		
Charges financières	15,1	24,9	Produits financiers	38,9	57,0
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	5,7	1,5	Produits sur opérations de gestion	13,9	4,6
Charges sur opérations en capital	102,9	71,9	Produits sur opérations en capital	62,7	73,3
Dotations aux amortissements et provisions	376,2	388,2	Reprises d'amortissements et provisions	435,2	368,4
Autres charges exceptionnelles	0,1	0,6	Autres produits exceptionnels	1,7	15,6
			Subventions d'investis- sment virées au compte de résultat	2,1	1,5
Total des charges exceptionnelles	484,9	462,3	Total des produits exceptionnels	515,5	463,5
Crédit d'impôt formation	-	-			
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 0,8			
Résultat (bénéfice)	19,7	-	Résultat (perte)	-	118,6
Total général	8 973,1	8 373,5	Total général	8 973,1	8 373,5

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie déduits, prélèvement en faveur du compte de soutien non déduit.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	2 152,7	593,1	1 559,6	1 579,6
Immobilisations incorporelles	83,9	56,1	27,8	25,0
Programmes dont :				
Productions et coproductions	829,9	446,4	383,5	341,0
Production propre	18,3	9,8	8,5	12,9
Production déléguée	385,5	73,2	312,3	342,3
Droits de diffusion	608,6	7,6	601,0	559,2
En cours	172,7	0,0	172,7	168,8
Frais préliminaires – avances et acomptes	53,8	0,0	53,8	130,4
Immobilisations corporelles :	1 938,7	1 435,8	502,9	465,4
Terrains et agencements	35,4	0,2	35,2	35,3
Constructions	502,1	323,5	178,6	178,6
Installations techniques, matériels et outillages	1 128,0	937,3	190,7	170,4
Autres immobilisations corporelles	243,9	174,8	69,1	62,9
Immobilisations corporelles en cours	25,2	0,0	25,2	16,8
Avances et acomptes	4,1	0,0	4,1	1,4
Immobilisations financières :	231,0	27,9	203,1	213,1
Participations	11,8	0,8	11,0	63,8
Créances rattachées à des participations	186,7	14,5	172,2	131,1
Autres titres immobilisés	1,2	1,2	0,0	0,0
Prêts.	26,4	11,4	15,0	13,8
Autres	4,9	0,0	4,9	4,4
Total de l'actif immobilisé	4 322,4	2 056,8	2 265,6	2 258,1
Stocks et en-cours :	67,3	6,4	60,9	44,3
Matières premières et autres approvisionnements	5,5	0,2	5,3	5,0
En cours de production de services	61,1	5,9	55,2	38,9
Stocks de cassettes	0,7	0,3	0,4	0,5
Avances et acomptes versés sur commandes ou avoirs non reçus :	2,9	0,0	2,9	5,9
Créances d'exploitation :				
Trésor – Redevance	0,0	0,0		61,3
Régies publicitaires	242,0	0,0	242,0	275,2
Créances clients et comptes rattachés	342,2	32,6	309,6	236,1
Autres créances d'exploitation	119,5	0,0	119,5	116,1
Créances diverses	33,8	0,6	33,2	15,7
Disponibilités et comptes assimilés :	164,4	18,5	145,9	244,7
Total de l'actif circulant	972,1	58,1	914,0	999,2
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	94,3	0,0	94,3	101,8
Total général	5 388,8	2 114,9	3 273,9	3 359,1

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social et comptes assimilés	236,2	295,3
Réserves	8,8	8,8
Report à nouveau	- 219,7	- 101,1
Résultat de l'exercice	19,7	- 118,6
Subventions d'investissement	10,1	11,8
Provisions réglementées :	584,2	554,0
Total des capitaux propres	639,3	650,1
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	184,2	184,5
Provisions pour charges	371,9	518,1
Total des provisions	556,1	702,6
Dettes financières :	74,7	211,2
Avances et acomptes sur commandes en cours :	55,2	30,6
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs apparentés et comptes rattachés	1 219,4	1 116,2
Dû au personnel et comptes rattachés	203,1	171,1
Dettes fiscales et sociales	432,1	379,7
Autres dettes d'exploitation	12,0	30,8
Dettes diverses :	73,4	46,8
Total des dettes	2 069,9	1 986,4
Produits constatés d'avance	8,6	20,0
Total général	3 273,9	3 359,1

LA CINQUIÈME

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés immobilisés	453,2	390,4	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	206,7	191,7	Redevance (1)	734,8	714,9
Impôts, taxes et versements assimilés	55,7	56,1	Subventions	67,7	64,6
Salaires et traitements	59,7	59,9	Publicité (2)	59,6	45,8
Charges sociales	26,1	25,1	Production stockée	- 13,6	- 12,6
Dotations aux amortissements et provisions de programmes	448,8	406,2	Production immobilisée	465,2	395,8
Autres dotations aux amortissements et provisions	19,1	21,2	Reprise d'amortissements et provisions	19,4	8,4
Autres charges de gestion courante	47,7	46,9	Autres produits d'exploitation	10,8	11,1
Total des charges d'exploitation	1 317,1	1 197,5	Total des produits d'exploitation	1 343,8	1 227,9
Charges financières	4,2	1,6	Produits financiers	7,5	3,9
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Charges sur opérations de gestion	3,0	0,7	Produits sur opérations de gestion	2,3	2,3
Charges sur opérations en capital	2,5	5,0	Produits sur opérations en capital	9,0	8,7
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	66,5	65,6	Autres produits exceptionnels	31,6	28,0
Total des charges exceptionnelles	72,0	71,3	Total des produits exceptionnels	42,8	39,1
Impôt sur les sociétés	0,4	0,1			
Résultat (bénéfice)	0,4	0,4	Résultat (Perte)	-	-
Total général	1 394,1	1 270,9	Total général	1 394,1	1 270,9

(1) Cf. tableau pour la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie et prélèvements en faveur du compte de soutien non déduits.

LA CINQUIÈME

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	267,5	25,5	242,0	222,0
Immobilisations incorporelles	21,2	16,0	5,2	6,4
Programmes :				
Productions propres	0,0	0,0	0,0	0,0
Productions et coproductions	48,4	0,5	47,9	42,9
Production déléguée part antenne PAD	112,1	5,2	106,9	77,7
Production déléguée part antenne en cours	60,5	2,6	57,9	66,5
Droits de diffusion	25,3	1,2	24,1	28,5
Immobilisations corporelles :	147,2	63,5	83,7	91,6
Constructions et agencements	50,0	4,6	45,4	47,9
Installations techniques, matériels et outillages	58,8	41,0	17,8	17,9
Autres immobilisations corporelles	38,4	17,9	20,5	22,2
Immobilisations corporelles en cours	0,0	0,0	0,0	3,6
Immobilisations financières :	0,6	0,0	0,6	1,1
Participations	0,0	0,0	0,0	0,9
Autres, créances rattachées aux participations	0,6	0,0	0,6	0,2
Total de l'actif immobilisé	415,3	89,0	326,3	314,6
Stocks et en-cours :	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes :	0,8	0,0	0,8	4,5
Créances d'exploitation :	92,0	9,8	82,2	96,1
Créances clients et comptes rattachés	41,4	3,8	37,6	36,1
Créances diverses	50,6	6,0	44,6	60,0
Disponibilités et comptes assimilés :	162,5	0,0	162,5	171,2
Total de l'actif circulant	255,3	9,8	245,4	271,6
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	2,2	0,0	2,2	2,2
Total général	672,6	98,9	573,9	588,3

LA CINQUIÈME

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	97,1	100,0
Réserve légale	2,9	2,9
Report à nouveau	37,3	36,9
Résultat de l'exercice	0,4	0,4
Subventions d'investissement	59,1	73,1
Provisions réglementées	99,3	64,9
Total des capitaux propres	296,1	278,2
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	21,4	21,7
Provisions pour charges	7,1	6,8
Total des provisions	28,5	28,5
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	38,7	43,1
Avance et acomptes sur commandes	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177,1	205,3
Dettes diverses :	33,0	33,2
Total des dettes	248,8	281,6
Produits constatés d'avance	0,4	0,0
Total général	573,9	588,3

ARTE-FRANCE

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes			Produits et prestations		
achetés immobilisés	456,6	394,2	vendus :		
Achats matières premières			Redevance (1)	669,5	640,0
et autres achats	0,0	0,0	Autres subventions	0,4	0,2
Services extérieurs	210,4	209,0	Autres ventes et prestations	33,2	31,9
Autres charges de gestion			Production immobilisée	446,1	383,7
courante	299,3	299,3	Reprise d'amortissements		
Impôts, taxes et versements			et provisions	8,7	9,7
assimilés	65,3	63,1	Autres produits		
Salaires et traitements	62,3	58,6	d'exploitation	0,3	0,3
Charges sociales	24,7	21,5	Subventions d'investis-		
Dotations aux amortis-			sement virées au		
ssements et provisions	354,1	305,7	compte de résultat	343,2	309,0
Autres dotations aux					
amortissements et provisions	12,7	21,9			
Total des charges			Total des produits		
d'exploitation	1 498,3	1 373,3	d'exploitation	1 501,3	1 374,7
Charges financières	8,5	0,0	Produits financiers	15,3	7,3
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1,7	0,4	Produits sur opérations		
Sur opération en capital	29,2	35,9	de gestion	3,2	2,6
Autres charges			Produits sur opérations		
exceptionnelles	0,0	0,0	en capital	63,9	69,6
Dotations			Reprises d'amortissements		
aux amortissements			et provisions	108,9	113,3
et aux provisions	148,1	146,7	Autres produits		
			exceptionnels	0,0	0,0
Total des charges			Total des produits		
exceptionnelles	179,0	183,0	exceptionnels	176,0	185,4
Impôt sur les sociétés	0,8	0,0			
Résultat (bénéfice)	6,8	11,3	Résultat (perte)	-	-
Total général	1 692,6	1 567,6	Total général	1 692,6	1 567,6

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

ARTE-FRANCE

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Actif	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants bruts	Amortissements ou provisions (à déduire)	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	492,6	13,7	478,9	436,1
Concessions et droits similaires	13,1	9,6	3,5	2,9
Immobilisations incorporelles en cours	0,5	0,0	0,5	0,2
Programmes et productions diffusables :				
Productions exécutives diffusables	1,6	0,0	1,6	1,7
Parts Producteur sur coproductions TV « PAD »	101,4	0,4	101,0	95,4
Parts Antenne sur coproductions TV diffusables	111,6	0,0	111,6	96,0
Parts Antenne sur coproductions Cinéma diffusables	11,0	0,0	11,0	6,9
Achats de droits commandes diffusables	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats de droits diffusables	48,2	1,1	47,1	44,7
Autres droits et programmes immobilisés :				
Programmes en cours	111,1	2,6	108,5	95,2
Conventions de préparation et d'écriture en cours	5,0	0,0	5,0	6,5
Autres droits immobilisés	89,1	0,0	89,1	86,4
Immobilisations corporelles :	49,7	29,2	20,5	17,6
Installations générales	0,7	0,2	0,5	0,6
Installations techniques, matériels et outillages industriels	14,3	11,6	2,7	2,2
Autres immobilisations corporelles	34,7	17,4	17,4	14,9
Immobilisations corporelles en cours	0,0		0,0	0,0
Immobilisations financières :	35,5	11,0	24,5	27,7
Participations	34,5	11,0	23,5	27,0
Dépôts et cautionnement	0,8	0,0	0,8	0,5
Autres	0,2	0,0	0,2	0,1
Total de l'actif immobilisé	577,6	53,9	523,7	481,2
Stocks et en cours :	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes sur commandes en-cours ou avoirs non reçus :	7,9	0,0	7,9	7,5
Créances d'exploitation :				
Trésor Redevance	0,0	0,0	0,0	10,2
Clients et créances rattachées	19,3	1,9	17,5	14,5
Groupes et associés	68,4	55,6	12,8	12,9
Personnel et créances rattachées	0,0	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités	39,3	0,0	39,3	42,7
Autres créances et comptes rattachés	2,4	0,0	2,4	2,3
Disponibilités et comptes rattachés :	176,9	0,0	176,9	149,5
Total de l'actif circulant	314,2	57,5	256,8	239,7
Charges constatées d'avance	0,2	0,0	0,2	21,0
Total général	892,3	111,4	780,8	742,1

ARTE-FRANCE

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	60,0	60,0
Réserves légales	3,9	3,9
Report à nouveau	0,7	- 10,6
Résultat de l'exercice	6,1	11,3
Subventions d'investissement	272,3	279,2
Provisions réglementées	205,9	188,6
Total des capitaux propres	548,8	532,5
Avances d'actionnaires :	20,0	25,0
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	26,4	25,5
Provisions pour charges	5,6	4,2
Total des provisions	31,9	29,6
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits et dettes diverses	13,6	12,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Impôts sur les sociétés	0,0	0,0
Dettes fournisseurs de programmes et comptes rattachés	79,7	72,3
Groupes et associés, dettes de programmes	0,1	0,1
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	33,9	30,3
Groupes et associés, autres dettes	1,1	1,1
Dû au personnel et comptes rattachés	9,5	11,6
Dettes fiscales et sociales	19,1	11,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6,0	0,6
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	17,1	15,0
Total des dettes	180,0	155,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
Total général	780,8	742,1

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats matières et fournitures d'approvisionnement	26,8	20,3	Redevance (1)	1 220,5	1 138,0
Autres achats et charges externes	426,5	406,2	Publicité – Annonces (2)	90,3	86,6
Impôts, taxes et versements assimilés	46,5	40,6	Autres ventes et prestations de service	56,1	55,4
Salaires et traitements	594,9	553,3	Variation de programmes	23,4	22,9
Charges sociales	223,3	201,9	Reprises d'amortissements et provisions	26,1	5,1
Dotation aux amortissements des programmes diffusés	7,6	7,4	Transferts de charges	21,2	16,1
Dotations aux amortissements sur immobilisations	76,5	67,9			
Provisions sur actif circulant	0,2	0,4			
Provisions pour risques et charges	23,4	18,7			
Autres charges de gestion courante	62,6	58,5			
Total des charges d'exploitation	1 488,3	1 375,2	Total des produits d'exploitation	1 437,6	1 324,1
Charges financières	3,7	0,9	Produits financiers	2,8	4,8
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	1,3	2,2	Produits sur opérations en capital	16,7	5,0
Sur opérations en capital	4,0	1,4	Reprises d'amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements et provisions	6,0	4,4	et transferts de charges	4,8	4,3
Total des charges exceptionnelles	11,3	8,0	Total des produits exceptionnels	21,53	9,3
Impôts sur les sociétés	0,2				
Résultat (bénéfice)	-	-	Résultat (perte)	41,6	45,9
Total général	1 503,5	1 384,1	Total général	1 503,5	1 384,1

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie déduits, prélèvement en faveur du compte de soutien non déduit.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Bilan au 31 décembre 2000

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	52,9	23,0	29,9	25,7
Programmes immobilisés	16,4	0,0	5,2	5,2
Autres immobilisations incorporelles	36,5	23,0	13,5	20,5
Immobilisations corporelles :	959,1	445,8	513,3	470,0
Terrains	47,0	0,0	47,0	41,8
Constructions	377,9	70,8	307,1	163,8
Installations techniques, matériels et outillages	419,3	304,7	114,6	125,2
Autres immobilisations corporelles	100,8	70,3	30,5	35,5
Immobilisations corporelles en cours	10,5	0,0	10,5	102,8
Avances et acomptes	3,6	0,0	3,6	0,9
Immobilisations financières :	24,1	0,4	23,7	23,2
Participations	4,1	0,1	4,0	4,0
Créances rattachées à des participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	19,7	0,0	19,7	19,2
Autres titres immobilisés	0,3	0,3	0,0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 036,1	469,2	566,9	518,9
Stocks et en-cours :				
Matières et fournitures d'approvisionnement	5,8	0,1	5,7	4,5
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	161,1	0,2	160,9	79,7
Autres créances	65,3	0,0	65,3	31,6
Valeurs mobilières de placement :	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilités :	3,3	0,0	3,3	5,3
Total de l'actif circulant	235,5	0,3	235,2	121,1
Charges constatées d'avance	4,3		4,3	4,7
Total général	1 275,9	469,5	806,4	644,7

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital social	0,3	0,3
Dotation à incorporer		
Primes d'émission, fusion ou apport	15,5	15,5
Réserve légale	10,3	10,3
Report à nouveau	16,2	62,1
Résultat de l'exercice	- 41,6	- 45,9
Subventions d'investissement	186,8	152,4
Provisions réglementées	3,4	2,3
Total des capitaux propres	190,9	197,0
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	47,9	49,9
Provisions pour charges	38,7	38,6
Total des provisions	86,6	88,5
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	153,2	47,5
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121,4	109,1
Dettes fiscales et sociales	212,5	161,4
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	39,9	40,4
Dettes diverses :	0,0	0,0
Total des dettes	527,0	358,4
Produits constatés d'avance	1,9	0,8
Total général	806,4	644,7

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats matières premières et autres achats	29,1	30,6	Produits et prestations vendus :		
Sous-traitance	31,3	28,5	Redevance (1)	2 698,0	2 588,5
Achats non stockés	19,2	18,6	Publicité collective (2)	107,5	115,2
Services extérieurs	916,4	918,4	Parrainage (2)	50,9	43,0
Impôts, taxes et versements assimilés	129,2	132,4	Ventes et prestations de service	102,9	93,7
Salaires et traitements	1 193,2	1 115,5	Production stockée	0,2	- 1,1
Charges sociales	508,2	466,7	Production immobilisée	15,0	9,3
Autres charges de gestion courante	161,6	142,6	Reprises d'amortissements et provisions	90,6	110,2
Dotations aux amortissements et provisions :			Subvention d'exploitation	2,1	2,3
Amortissements des immobilisations (programmes)	5,2	8,4	Autres produits de gestion courante	2,1	1,6
Amortissements des immobilisations corporelles	106,2	109,2	Transferts de charges	27,1	28,5
Provisions sur actifs circulants	0,5	1,1			
Provisions pour risques et charges	26,7	92,9			
Total des charges d'exploitation	3 126,8	3 064,9	Total des produits d'exploitation	3 096,4	2 991,2
Charges financières	0,4	0,7	Produits financiers	6,9	8,1
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	8,2	2,5	Produits sur opérations de gestion	19,6	19,4
Sur opérations en capital	3,1	2,1	Produits sur opérations en capital	11,0	13,0
Dotations aux amortissements et provisions :			Reprises d'amortissements et provisions	14,2	2,6
Amortissements dérogatoires sur programmes	4,8	2,9			
Provision exceptionnelle	0,0	0,0			
Total des charges exceptionnelles	16,1	7,5	Total des produits exceptionnels	44,8	35,0
Intéressement	2,9	0,0			
Impôts sur les sociétés	0,2	0,2			
Résultat (bénéfice)	1,7		Résultat (perte)		39,0
Total général	3 148,1	3 073,3	Total général	3 148,1	3 073,3

(1) Cf. tableau sur la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 2000

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	64,6	30,0	34,6	25,4
Droit au bail	6,3	0,0	6,3	6,3
Logiciels	42,3	30,0	12,3	10,8
Productions internes	16,0	0,0	16,0	8,3
Immobilisations corporelles :	1 613,5	1 145,8	467,7	458,1
Terrains	140,3	0,0	140,3	140,3
Constructions	482,9	400,6	82,3	83,3
Installations techniques, matériels et outillages	604,0	500,2	103,8	96,5
Autres immobilisations corporelles	352,8	245,0	107,8	105,7
Immobilisations corporelles en cours	33,5	0,0	33,5	32,3
Immobilisations financières :	30,4	4,2	26,2	26,1
Participations	17,0	3,1	13,9	13,8
Créances rattachées à des participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	1,2	1,1	0,1	0,1
Prêts	11,5	0,0	11,5	11,7
Autres	0,7	0,0	0,7	0,5
Total de l'actif immobilisé	1 708,5	1 180,0	528,5	509,6
Stocks et en cours :	15,2	0,7	14,5	14,7
Matières premières et autres approvisionnements	10,3		10,3	10,6
Produits finis	4,9	0,7	4,2	4,1
Créances d'exploitation :	235,7	11,7	161,0	256,5
Créances clients et comptes rattachés	172,7	11,7	161,0	164,6
Autres créances d'exploitation	53,3	0,0	53,3	80,6
Créances diverses	9,7	0,0	9,7	11,3
Disponibilités et comptes assimilés :	124,2	0,0	124,2	162,4
Total de l'actif circulant	375,1	12,4	362,7	433,6
Charges constatées d'avance	9,0	0,0	9,0	9,8
Total général	2 092,6	1 192,4	900,2	953,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital	10,0	10,0
Réserves	23,3	62,3
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice	1,7	- 39,0
Subventions d'investissement	84,7	93,3
Provisions et amortissements réglementés sur programmes	6,3	3,0
Total des capitaux propres	126,0	129,6
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	8,1	31,7
Provisions pour charges	150,4	187,9
Total des provisions	158,5	219,6
Dettes :		
Emprunts et avances de l'État	0,0	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71,0	77,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172,8	195,3
Dettes aux immobilisations et comptes rattachés	34,2	33,9
Dettes personnel et comptes rattachés	122,5	114,2
Dettes fiscales et sociales	179,8	154,4
Autres dettes et comptes rattachés	22,4	16,5
Total des dettes	603,4	591,3
Produits constatés d'avance	12,3	12,5
Total général	900,2	953,0

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Compte de résultat 2000

(en millions de F hors taxes)

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats et variation de stocks de matières premières	17,4	16,4	Produits et prestations vendus :		
Services extérieurs	334,1	326,9	Redevance (1)	323,4	280,0
Impôts, taxes et versements assimilés	23,5	23,8	Publicité (2)	15,5	13,4
Salaires et traitements	248,0	228,8	Ventes et prestations de services	468,2	438,9
Charges sociales	98,5	91,8	Reprise de provisions, transferts	6,0	5,9
Dotations aux amortissements et provisions :					
Amortissements des immobilisations	23,1	20,2			
Provisions pour risques et charges	5,9	8,9			
Autres charges de gestion courante	18,3	17,9			
Total des charges d'exploitation	768,7	734,7	Total des produits d'exploitation	813,1	738,2
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0	Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	0,0	0,0
Charges financières	10,8	3,8	Produits financiers	3,5	0,9
Charges exceptionnelles	0,6	0,4	Produits exceptionnels	0,2	0,3
Impôt sur les sociétés	0,2	0,2			
Résultat (bénéfice)	36,4	0,3	Résultat (perte)		8,4
Total général	816,7	739,4	Total général	816,7	739,4

(1) Cf. tableau pour la redevance 2000 en annexe.

(2) Chiffre d'affaires de publicité, frais de régie non déduits.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 2000

Actif	Montants bruts	Exercice N	Montants nets	Exercice N-1
		Amortissements ou provisions (à déduire)		Montants nets
Immobilisations incorporelles :	19,9	13,7	6,2	6,5
Logiciels, dépôts de marques	19,8	13,7	6,1	6,5
Coproductions	0,1	0,0	0,1	0,0
Immobilisations corporelles :	188,7	130,9	57,9	62,6
Installations techniques, matériels et outillages	97,1	72,8	24,4	31,7
Autres immobilisations corporelles	84,2	58,1	26,1	27,6
Immobilisations corporelles en cours	5,8	0,0	5,8	3,3
Avances et acomptes	1,6	0,0	1,6	0,0
Immobilisations financières :	144,9	0,6	144,4	151,5
Divers titres immobilisés	0,3	0,0	0,3	0,2
Prêts	143,9	0,6	143,3	150,6
Autres	0,7	0,0	0,7	0,7
Total de l'actif immobilisé	353,6	145,1	208,5	220,6
Stocks et en-cours :	0,8	0,0	0,8	0,6
Avances et acomptes versés sur commandes :				2,9
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	54,1	2,4	51,8	20,0
Autres créances d'exploitation	51,4	1,2	50,1	62,0
Créances diverses	12,2	0,0	12,2	6,7
Disponibilités et comptes assimilés :	54,1	0,0	54,1	34,0
Total de l'actif circulant	172,6	3,7	169,0	126,2
Charges constatées d'avance	11,5	0,0	11,5	11,3
Total général	537,8	148,8	389,0	358,1

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 2000

(en millions de F hors taxes)

Passif	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres :		
Capital	10,0	10,0
Apports de l'État	107,9	116,3
Réserves	5,8	5,8
Report à nouveau	0,3	- 8,4
Résultat de l'exercice	36,4	0,3
Amortissements dérogatoires	0,0	0,0
Subventions d'équipement	10,0	10,0
Total des capitaux propres	170,5	134,0
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	23,7	23,5
Total des provisions	23,7	23,5
Dettes :		
Autres dettes financières	7,2	13,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88,8	85,9
Dettes fiscales et sociales	78,2	83,0
Dettes sur immobilisations	8,6	10,2
Autres dettes	11,2	7,6
Total des dettes	193,9	200,6
Produits constatés d'avance	0,7	0,0
Écart de conversion passif	0,2	
Total général	389,0	358,1

**Résultats financiers de l'exercice 2000
et situation au 30 juin 2001**

Situation au 30 juin 2001

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Situation budgétaire au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges			Produits		
Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Première section : exploitation	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Achats	45,0	13,9	Redevance	397,2	207,4
Services extérieurs	83,8	31,1	Recettes commerciales	223,8	81,6
Autres services extérieurs	36,1	9,6	Services rendus aux administrations	1,0	0,0
Impôts, taxes et versements assimilés	17,6	6,2	Produits financiers	4,0	3,5
Charges de personnel	361,8	191,2	Recettes diverses Accroissement de la valeur des stocks de programmes	18,5	19,0
Autres charges de gestion courante	11,8	3,2		15,0	7,5
Charges financières	0,0	0,0			
Charges exceptionnelles	0,1	0,2			
Dotations aux amortissements et provisions	75,4	36,8			
Dotations aux provisions	27,9	0,0			
Total	659,5	292,2	Total	659,5	319,0
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Investissements en matériels et immeubles	64,6	53,6	Amortissements	75,4	36,8
Investissements incorporels	33,4	18,2	Remboursement de prêt	0,1	0,0
Restauration archives	11,8	2,9	Redevance d'investissement	18,3	18,3
Immobilisations financières	1,0	0,0	Prélèvement sur le fonds de roulement	35,0	17,0
Total	110,8	74,7	Total	110,8	72,1

FRANCE TÉLÉVISION

Compte de résultat au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats et variations de stocks		Produits et prestations vendus :	
(y compris programmes)	2 745,7	Redevance	4 918,9
Services		Publicité et parrainage	2 203,0
et consommations externes	1 239,7	Autres ventes et prestations de services	339,8
Impôts, taxes		Production immobilisée	2,8
et versements assimilés	548,3	Autres produits d'exploitation	35,4
Charges de personnel	1 771,1		
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	50,5		
Dotations aux amortissements et provisions	380,7		
Autres charges de gestion courante	326,7		
Total des charges d'exploitation	7 062,7	Total des produits d'exploitation	7 499,9
		Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE	1,4
Charges financières	87,0	Produits financiers	47,7
Charges exceptionnelles :		Produits exceptionnels :	
Autres charges exceptionnelles	52,1	Autres produits exceptionnels	60,2
Dotations aux amortissements et provisions		Reprises d'amortissements et provisions	
Transfert de charges		Subventions d'investissement virées au compte de résultat	
Total des charges exceptionnelles	52,1	Total des produits exceptionnels	60,2
Impôt sur les sociétés	42,3	Impôt sur les sociétés	
Résultat (bénéfice)/Groupe	362,6	Résultat (perte)/Groupe	0,0
Résultat (bénéfice)/Minoritaire	2,5	Résultat (perte)/Minoritaire	
Total général	7 609,2	Total général	7 609,2

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 2

Compte de résultat au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats et variations de stocks		Produits et prestations vendus :	
(y compris programmes)	1 441,8	Redevance	1 996,7
Services et consommations externes	586,7	Publicité et parrainage	1 253,2
Impôts, taxes et versements assimilés	201,1	Autres ventes et prestations de services	118,3
Charges de personnel	491,6	Production immobilisée	1 236,8
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	1 458,6	Autres produits d'exploitation	196,5
Dotations aux amortissements et provisions	202,4		
Autres charges de gestion courante	161,8		
Total des charges d'exploitation	4 544,0	Total des produits d'exploitation	4 801,5
Charges financières	1,1	Produits financiers	6,4
Charges exceptionnelles :		Produits exceptionnels :	
Autres charges exceptionnelles	2,6	Autres produits exceptionnels	7,5
Dotations aux amortissements et provisions	220,3	Reprises d'amortissements et provisions	144,8
Transfert de charges		Subventions d'investissement virées au compte de résultat	
Total des charges exceptionnelles	222,9	Total des produits exceptionnels	152,3
Impôt sur les sociétés	0,1	Impôt sur les sociétés	
Résultat (bénéfice)	192,1	Résultat (perte)	0,0
Total général	4 960,2	Total général	4 960,2

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME FRANCE 3

Compte de résultat au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats et variations de stocks		Produits et prestations vendus :	
(y compris programmes)	1 023,3	Redevance	2 484,7
Services et consommations externes	737,4	Publicité et parrainage	875,7
Impôts, taxes et versements assimilés	280,5	Autres ventes et prestations de services	226,1
Charges de personnel	1 151,3	Production immobilisée	788,6
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	848,9	Autres produits d'exploitation	42,3
Dotations aux amortissements et provisions	188,2		
Autres charges de gestion courante	147,9		
Total des charges d'exploitation	4 377,5	Total des produits d'exploitation	4 417,4
Charges financières	1,4	Produits financiers	8,4
Charges exceptionnelles :		Produits exceptionnels :	
Autres charges exceptionnelles	22,7	Autres produits exceptionnels	23,1
Dotations aux amortissements et provisions	200,7	Reprises d'amortissements et provisions	157,4
Transfert de charges		Subventions d'investissement virées au compte de résultat	
Total des charges exceptionnelles	223,4	Total des produits exceptionnels	180,5
Impôt sur les sociétés		Impôt sur les sociétés	1,3
Résultat (bénéfice)	5,3	Résultat (perte)	0,0
Total général	4 607,6	Total général	4 607,6

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME LA CINQUIÈME

Compte de résultat au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
Achats et variations de stocks (y compris programmes)	170,0	Produits et prestations vendus :	
Services et consommations externes	103,5	Redevance	437,8
Impôts, taxes et versements assimilés	30,6	Publicité et parrainage	57,8
Charges de personnel	49,0	Autres ventes et prestations de services	1,5
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	198,8	Production immobilisée	167,8
Dotations aux amortissements et provisions	8,9	Autres produits d'exploitation	2,5
Autres charges de gestion courante	26,7		
Total des charges d'exploitation	587,5	Total des produits d'exploitation	667,4
Charges financières	1,8	Produits financiers	3,5
Charges exceptionnelles :		Produits exceptionnels :	
Autres charges exceptionnelles	15,8	Autres produits exceptionnels	18,7
Dotations aux amortissements et provisions	39,2	Reprises d'amortissements et provisions	31,8
Transfert de charges		Subventions d'investissement virées au compte de résultat	
Total des charges exceptionnelles	55,0	Total des produits exceptionnels	50,5
Impôt sur les sociétés	29,0	Impôt sur les sociétés	
Résultat (bénéfice)	48,1	Résultat (perte)	0,0
Total général	721,4	Total général	721,4

ARTE-FRANCE

Situation budgétaire au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges			Produits		
	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000		Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Autres achats et variations de stocks	6,2	3,1	Redevance	721,0	391,8
Achats et variations de stocks de programmes	8,4		Subventions	0,0	0,0
Services extérieurs (y compris TDF)	162,0	80,3	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Autres services extérieurs	31,9	11,9	Produits financiers	5,2	2,8
Impôts, taxes et versements assimilés	11,1	4,5	Recettes commerciales	6,8	2,5
Charges de personnel	97,3	44,5	Autres recettes	0,0	0,0
Autres charges de gestion courante	409,1	196,9			
dont versement au <i>Geie Arte</i> :	310,1	143,0			
Dotation aux amortissements	7,0	3,5			
Total	733,0	344,7	Total	733,0	397,1
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2000
Acquisitions d'immobilisations dont :	452,0	243,9	Capacité d'autofinancement dont amortissement	7,0	3,5
- incorporelles (programmes)	445,0	240,8	Subvention d'investissement	7,0	3,5
- corporelles	7,0	3,1		445,0	241,8
Sous-total	452,0	243,9	Sous-total	452,0	245,3
Total (1)	1 178,0	585,1	Total (1)	1 178,0	638,9

(1) Exploitation + investissement déduction faite des virements internes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION POUR L'OUTRE-MER

Situation budgétaire au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Achats et variations de stocks	122,6	61,0	Redevance	1 265,5	683,5
Services extérieurs (y compris TDF)	209,4	110,3	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	65,5	27,0	Publicité	95,0	38,5
Impôts et taxes	60,9	25,0	Produits financiers	0,0	0,0
Charges de personnel	804,1	422,1	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Autres charges de gestion	65,1	33,5	Recettes diverses	51,4	27,1
Charges financières	3,9	1,9			
Dotations aux amortissements et provisions	71,4	31,3			
Total	1 420,9	715,5	Total	1 402,9	749,1

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE

Situation budgétaire au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Achats et variation des stocks	97,9	44,2	Redevance	2 814,0	1 542,7
Services extérieurs	682,8	354,2	Subventions	0,0	0,0
Autres services extérieurs	147,3	77,4	Publicité et parrainage	150,0	91,4
Impôts, taxes et versements assimilés	140,4	68,0	Services rendus aux administrations	0,0	0,0
Charges de personnel	1 720,8	863,5	Recettes commerciales et diverses	48,7	38,6
Autres charges de gestion courante	151,6	76,4	Recettes immobilières	44,3	22,8
Charges financières	0,2	0,1	Produits financiers	5,0	3,3
Dotations aux amortissements et provisions	121,0	52,1			
Charges exceptionnelles	0,0	0,7			
Total	3 062,0	1 536,6	Total	3062,0	1 698,8
Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Deuxième section : opérations en capital	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Acquisitions d'immobilisations dont corporelles	175,2 175,2	38,1 38,1	Capacité d'autofinancement dont : amortissements	138,1 101,1	69,1 50,6
			Redevance d'investissement	36,3	23,8
			Subventions	0,8	0,8
Sous-total	175,2	38,1	Sous-total	175,2	93,7

SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROGRAMME RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Situation budgétaire au 30 juin 2001

(en millions de F hors taxes)

Charges	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001	Produits	Prévisions annuelles	Réalizations au 30 juin 2001
Achats et variation de stocks	17,4	7,7	Redevance	311,0	169,0
Services extérieurs	265,9	120,0	Subventions	452,0	226,0
Autres services extérieurs	80,3	20,4	dont :		
			Ministère des affaires étrangères	452,0	226,0
Impôts, taxes et versements assimilés	23,7	3,9	Publicité et parrainage	7,0	1,7
Charges de personnel	376,2	167,2	Recettes commerciales	0,0	0,0
Autres charges de gestion courante	20,9	7,9	Produits financiers	0,0	1,4
Charges financières	0,8	0,4	Recettes diverses	7,6	2,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	Prélèvement sur le fond roulement	32,7	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	25,0	11,1			
Total	810,3	338,7	Total	810,3	400,1

**Résultats financiers de l'exercice 2000
et situation au 30 juin 2001**

**Annexes aux résultats financiers
de l'exercice 2000**

PASSAGE DU PRODUIT DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE APPROUVÉ ET RÉPARTI EN LOI DE FINANCES POUR 2000 AU MONTANT COMPTABILISÉ PAR LES ORGANISMES AFFECTAIRES EN FIN D'EXERCICE 2000

Organismes	Répartition du CAS par la loi de finances Initiale (redevance d'exploitation et redevance d'équipement		Annulation de crédit de 4,5 MF TTC (en MF HT)	Loi de finances rectificative HT (en MF)	Montant total TTC (en MF)	Montant hors TVA (après appli- cation du taux de réfaction) (en MF) (3)
	(en MF HT)	(1) (2)				
INA (4)	Montant prévu initialement :	415,5	0,1	0,0	424,1	415,6
	<i>dont exploitation</i>	397,2	0,1	0,0	405,4	397,2
	<i>équipement</i>	18,3	0,0	0,0	18,7	18,3
France Télévision (4)	Montant prévu initialement :	8 262,6	2,7	60,0	8 494,7	8 323,7
	<i>dont exploitation</i>	8 202,6	2,7	60,0	8 433,41	8 263,7
	<i>équipement</i>	60,0	0,0	0,0	61,3	60,0
<i>Dont :</i> France 2	Montant prévu initialement :	3 382,0	1,1	24,5	3 476,9	3 406,9
	<i>dont exploitation</i>	3 382,0	1,1	24,5	3 476,9	3 406,9
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont :</i> France 3	Montant prévu initialement :	4 086,9	1,3	34,5	4 206,9	4 122,0
	<i>dont exploitation</i>	4 086,9	1,3	34,5	4 206,9	4 122,0
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont :</i> La Cinquième	Montant prévu initialement :	793,7	0,3	1,0	811,1	794,8
	<i>dont exploitation</i>	733,7	0,3	1,0	749,9	734,8
	<i>équipement</i>	60,0	0,0	0,0	61,3	60,0
ARTE- FRANCE (4)	Montant prévu initialement :	1 068,2	0,3	1,2	1 091,5	1 069,6
	<i>dont exploitation</i>	668,2	0,2	1,2	68 321	669,5
	<i>équipement</i>	400,0	0,1	0,0	408,3	400,1
RFO (4) (5)	Montant prévu initialement :	1 178,8	0,4	59,0	1 272,1	1 246,5
	<i>dont exploitation</i>	1 178,8	0,4	33,0	1 245,5	1 220,5
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	26,0	26,5	26,0
Radio France (4)	Montant prévu initialement :	2 659,5	0,8	38,2	2 753,5	2 698,0
	<i>dont exploitation</i>	2 659,5	0,8	38,2	2 753,5	2 698,0
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
RFI (4)	Montant prévu initialement :	285,4	0,1	37,9	330,0	323,4
	<i>dont exploitation</i>	285,4	0,1	37,9	330,0	323,4
	<i>équipement</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	Montant prévu initialement :	13 870,0	4,4	196,3	14 365,9	14 076,6
	<i>dont exploitation</i>	13 391,7	4,3	170,3	13 851,1	13 572,2
	<i>équipement</i>	478,3	0,1	26,0	514,8	504,4

Observations générales :

- (1) La redevance est versée TTC par le service de la redevance aux organismes affectataires. Le taux de la TVA applicable est de 2,1 %.
- (2) La redevance est normalement destinée à couvrir des dépenses d'exploitation mais peut financer des dépenses d'investissement.
- (3) Chaque année, en fin d'exercice, un taux de réfaction est établi par le service de la redevance, après calcul de la partie des encaissements de redevance non soumis à la T.V.A. (redevance perçue en Guyane et total des majorations pour défaut de paiement à l'échéance). Pour l'exercice 2000, ce taux de réfaction est de 2,18 %.

Observations par sociétés :

- (4) Redevance versée en exploitation : les chiffres inscrits dans la dernière colonne sont ceux figurant en produit du compte de résultat de l'exercice 2000, pour l'ensemble des sociétés.
Redevance versée en équipement : la redevance versée en équipement à l'INA, ARTE-FRANCE, La Cinquième et RFO, vient abonder le compte « subvention d'investissement » au passif du bilan de ces organismes.
- (5) Pour RFO, le montant total TTC intègre les 10 MFHT accordés dans le cadre de la loi de finances rectificative 1999 et reportés sur la gestion 2000. Parallèlement, 1,5 MF obtenus en loi de finances rectificative 2000 seront reportés sur la gestion 2001.

Résultats des organismes

(en millions de F)

	INA		Arte France		France 3		France 2	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Résultat courant	0,6	3,4	9,4	5,5	120,8	-12,4	-150,8	239,0
Résultat exceptionnel	4,6	4,5	1,9	1,4	1,2	30,6	-98,8	-177,5
Résultat net comptable après impôt	5,2	7,9	11,3	6,1	-118,6	19,7	249,8	61,3

	La Cinquième Proforma (1)		RFO		Radio France		RFI	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Résultat courant	32,7	30,0	-47,2	-51,6	-66,3	-23,9	0,6	37,1
Résultat exceptionnel	-32,2	-29,2	1,3	10,2	27,5	28,7	-0,1	-0,4
Résultat net comptable après impôt	0,4	0,4	-45,9	-41,6	-39,0	1,7	0,3	36,4

(1) Les amortissements des programmes (droits échus) étaient comptabilisés en charges exceptionnelles en 1999 et en charges d'exploitation en 2000, ce qui a impliqué un retraitement des comptes 2000.

	France Télévision Consolidé (1)	
	1999	2000
Résultat courant	- 378,6	111,7
Résultat exceptionnel	93,9	171,7
Résultat net comptable après impôt	- 213,4	225,1

(1) Pour France Télévision, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3 et de la Cinquième. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les trois diffuseurs (FTP, FTVI, FTD...), et, de plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régie...).

Chiffres d'affaires et subventions du budget de l'État

(en millions de F)

	INA		SEPT/ARTE (Arte France)		France 3		France 2	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Chiffres d'affaires	641,2	628,5	1 062,1	1 102,7	5 929,7	6 381,1	5 513,0	6 174,9
Dont								
Redevance (1)	401,9	397,2	1 030,2	1 069,5	3 639,8	4 122,0	2 639,3	3 406,9
Publicité (2)	0,0	0,0	0,0	0,0	1 665,8	1 604,7	2 515,9	2 277,0
Parrainage	0,0	0,0	0,0	0,0	118,9	133,0	114,6	187,6
Autres recettes (3)	239,3	231,3	31,9	33,2	505,1	521,4	243,2	303,4
Subvention du budget de l'État (4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	62,7 %	63,2 %	97,0 %	97,0 %	61,4 %	64,6 %	47,9 %	55,1 %

	La Cinquième		RFO		Radio France		RFI	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Chiffres d'affaires	831,7	863,2	1 278,7	1 365,6	2 840,4	2 959,3	300,0	351,0
Dont								
Redevance (1)	774,9	794,8	1 138,0	1 220,5	2 588,5	2 698,0	280,0	323,4
Publicité (2)	41,5	53,1	83,6	87,4	115,2	107,5	2,6	4,9
Parrainage	1,9	2,4	21,8	21,8	43,0	50,9	1,5	2,0
Autres recettes (3)	13,4	12,9	35,3	35,9	93,7	102,8	15,9	20,7
Subvention du budget de l'État (4)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	432,2	456,0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	93,2 %	92,1 %	89,0 %	89,4 %	91,1 %	91,2 %	97,3 %	96,6 %

	France Télévision Consolidé (5)	
	1999	2000
Chiffre d'affaires	12 534,0	13 790,3
Dont		
Redevance (1)	6 994,1	8 263,6
Publicité (2)	4 499,0	4 256,9
Parrainage	307,0	366,4
Autres recettes (3)	734,0	903,4
Subvention du budget de l'État (4)		
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	55,8 %	59,9 %

(1) Il s'agit de la redevance versée en exploitation, et en équipement dans le cas où elle est destinée au financement de dépenses de programmes.

(2) Recettes publicitaires nettes des frais de régies, COSIP sur publicité non déduit.

(3) La rémunération des services rendus aux administrations figure sous la rubrique « autres recettes ».

(4) Il s'agit de subventions versées par l'État pour assurer le financement de dépenses soit d'exploitation soit d'investissement en programmes.

(5) Pour France Télévision, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3 et de La Cinquième. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les trois diffuseurs (FTP, FTVI, FTD...), et, de plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régie...).

État des stocks de programmes de première diffusion de France 2, France 3, de la SEPT-ARTE (Arte France) et La Cinquième, en volume horaire (1)

(en heures)

	France 2				France 3			
	31-12-1999		31-12-2000		31-12-1999		31-12-2000	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	705	204	682	258	395	349	366	314
Documentaires-magazines	1 072	147	1 183	86	222	128	210	112
Fiction	2 087	748	2 034	831	678	643	691	658
Spectacles	80	67	80	62	128	95	110	75
Divertissements	993	54	1 088	154	68	61	61	53
Jeunesse	854	441	570	383	398	389	319	312
Autres programmes	39	0	328	0	25	18	70	66
TOTAL	5 830	1 661	5 965	1 774	1 914	1 683	1 827	1 590

	La Cinquième				SEPT-ARTE (Arte France) (2)			
	31-12-1999		31-12-2000		31-12-1999		31-12-2000	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	30	6	3	3	216	123	221	135
Documentaires-magazines	1 119	390	950	293	243	52	269	71
Fiction	51	37	11	2	83	33	97	46
Spectacles	2	2	1	1	57	32	59	28
Divertissements	–	–	–	–	–	–	–	–
Jeunesse	213	106	119	33	–	–	–	–
Autres programmes	18	17	31	18	–	–	–	–
TOTAL	1 433	558	1 115	350	599	240	646	280

(1) Ce tableau retrace les stocks de programme de première diffusion (en volume horaire) au sein desquels sont mis en évidence les volumes prêts à diffuser (PAD).

(2) Il s'agit uniquement du stock de programmes pour lesquels ARTE-FRANCE détient à la fois les droits hertziens, câble et satellite. Par PAD, il convient d'entendre les programmes disponibles dans la version française, le GEIE ARTE devant ensuite réaliser une version en langue allemande.

États financiers prévisionnels pour 2002

Présentation du budget des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle pour l'exercice 2002

Une progression des ressources publiques consolidant la réforme opérée en 2000

Le budget du secteur public de l'audiovisuel pour 2002 se caractérise par une nouvelle progression de la ressource publique (+3,35 %) par rapport au niveau structurellement élevé résultant de la réforme du mode de financement des chaînes publiques mise en œuvre au cours des années 2000 et 2001.

Grâce **au remboursement intégral des exonérations acquis dès l'exercice 2001, à l'actualisation des tarifs de la redevance audiovisuelle et à l'affectation d'une partie des excédents de redevance de l'exercice 2000**, les ressources publiques allouées au secteur continuent même de progresser, afin d'accompagner le processus de modernisation en cours dans un secteur en mutation qui se prépare au lancement du numérique de terre.

Grâce à la progression de **3,35 %** des ressources publiques, à laquelle s'adjoint celle des ressources propres des organismes, le budget du secteur s'élève ainsi à 3 241,53 M€ en 2002, en augmentation de **3,20 %** par rapport au budget 2001 (3 141,07 M€).

Cette progression, faisant suite à celles enregistrées en 2000 et 2001, confirme le soutien apporté par l'État au développement du service public de l'audiovisuel, alors que son organisation et son financement ont été profondément renouvelés par la loi 1^{er} août 2000. Ce budget permet au Gouvernement de marquer fortement sa volonté d'assurer un financement public pérenne, dans la perspective de la conclusion des contrats d'objectifs et de moyens.

Des ressources en croissance (+ 3,2 %) et assurées pour plus des trois quarts par des crédits publics

L'augmentation des ressources publiques permet de **maintenir la part du financement public** – produit de la redevance, remboursement d'exonérations de redevance et contribution du ministère des Affaires étrangères au financement de RFI – **au niveau élevé de 76,77 %** du financement de l'audiovisuel public.

Les ressources publiques

Redevance audiovisuelle : 2059,72 M€ (+ 4,33 %)

Le produit de la redevance audiovisuelle en 2002 se compose des encaissements attendus dans l'année, desquels se déduisent le coût du service, et de l'affectation d'excédents de redevance de collecte d'années antérieures.

Le produit attendu en 2002 des encaissements de redevance audiovisuelle s'élève à 2 119,54 M€ TTC et progresse de 71,71 M€, soit + 3,50 %, par rapport à l'année 2001 en raison de la progression du nombre de comptes payants et de l'actualisation des taux de redevance.

Les tarifs de la redevance audiovisuelle sont ainsi portés à 116,50 euros pour la détention d'un poste couleur, et à 74,31 euros pour un poste noir et blanc. Cette légère actualisation, de + 1,76 %, permet de maintenir la redevance en euros courants, alors que celle-ci était restée constante l'année dernière, exercice où le remboursement intégral des exonérations avait assuré une croissance exceptionnellement forte de la ressource publique.

Les coûts directs du service de la redevance, qui s'élèvent à 73,54 M€, sont stables et font désormais l'objet d'un versement pour frais d'assiette et de perception au budget général de l'État, le Gouvernement ayant, en 2001, mis en conformité cet aspect de la parafiscalité au regard de la jurisprudence du Conseil Constitutionnel.

Ainsi, le total des encaissements de redevance nets du coût du service est de 2 046 M€. De plus, une partie des excédents de collecte de la redevance durant l'exercice 2000, où le service avait perçu des montants légèrement supérieurs à l'estimation faite en loi de finances initiale, est affectée au projet de loi de finances pour 2002. Ce sont ainsi 13,72 M€ qui viennent s'additionner au produit de la redevance perçue dans l'année.

Au total, la ressource nette de redevance pour les organismes de l'audiovisuel public, s'élève en 2002 à 2 059,72 M€ TTC.

Les crédits budgétaires affectés au compte d'affectation spéciale au titre de la compensation des exonérations : 409,97 M€ TTC.

La loi du 1^{er} août 2000 a posé le principe du remboursement intégral des exonérations de redevance au secteur par le budget général de l'État, afin d'assurer un financement pérenne et indépendant au secteur public de l'audiovisuel. Après qu'un montant de 413,78 M€ ait été inscrit à ce titre dans la loi de finances initiale pour 2001, le montant de ces crédits, calculé à partir du nombre prévisionnel de comptes exonérés en 2002, est fixé à 409,97 M€ en 2002. Il assure la compensation intégrale au secteur des exonérations de redevance décidées pour des motifs sociaux, son léger ajustement à la baisse correspondant à l'évolution prévisionnelle technique du nombre de comptes exonérés.

La subvention du ministère des Affaires étrangères à RFI : 69,67 M€.

La contribution du ministère des Affaires étrangères au budget de RFI s'élève à 69,67 M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2001.

Dès lors, les ressources publiques (2 488,56 M€ HT) sont en hausse de 3,35 %. Elles représentent 76,8 % du financement du secteur public de l'audiovisuel, en continuité par rapport à 2001, après le redressement entre les années 1999 (69,2 %) et 2000 (73,7 %) résultant de l'application de la réforme du financement de l'audiovisuel public.

Tableau récapitulatif des ressources publiques

	Loi de finances initiale pour 2001	Projet de loi de finances pour 2002
Encaissements de redevance	2 047,83 M€	2 119,54 M€
Frais de gestion	- 73,54 M€	- 73,54 M€
Encaissements nets du coût du service	1 974,29 M€	2 046 M€
Affectation d'excédents de collecte des années antérieures	0	13,72 M€
Total des recettes de redevance disponibles	1 974,29 M€	2 059,72 M€
Crédits budgétaires affectés au titre du remboursement des exonérations	413,78 M€	409,97 M€
Total TTC disponible	2 388,07 M€	2 469,69 M€
Total HT disponible sur le CAS n° 902-15	2 338,95 M€	2 418,89 M€ (+3,42% par rapport à 2001)
Subvention du ministère des affaires étrangères versée directement à RFI	68,91 M€	69,67 M€
TOTAL HT DES RESSOURCES PUBLIQUES	2 407,86 M€	2 488,56 M€ (+3,35% par rapport à 2001)

Les ressources propres

Les objectifs de ressources propres assignés aux organismes (752,96 M€) sont en croissance par rapport à 2001 (+ 2,69 %). Cette croissance reflète notamment **l'évolution des prévisions d'évolution des recettes publicitaires** de France Télévision. Elle s'applique à un niveau de référence qui en 2000 puis en 2001 a enregistré les effets de la réduction légale de la durée maximale des écrans publicitaires par heure glissante, rapportée à 10 puis 8 minutes sur ces deux années. Le montant ici retenu prend en compte les prévisions de fin d'année 2001 ainsi que les perspectives d'évolution du marché publicitaire sur 2002.

Dès lors, les ressources propres représentent moins d'un quart du budget du secteur (23,23 %).

Les dépenses (3 241,53 M€)

La somme des charges inscrites aux budgets prévisionnels des organismes du secteur s'élève à 3241,53 M€, en augmentation de 3,20 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2001. Le budget 2002 assure ainsi une nouvelle progression des moyens nouveaux inscrits en loi de finances initiale pour 2000 et 2001. Il consolide la structure de financement du secteur, tout en fixant aux organismes des objectifs ambitieux en matière de rationalisation de leur gestion. Les moyens nouveaux, **100,47 M€ par rapport à la LFI 2001**, soit 93,38 M€ hors effets induits (versements au titre des droits d'auteur et COSIP notamment), ont été principalement affectés aux budgets de programmes des entreprises du secteur (39,45 M€, soit 42,2 %), tout en prenant en compte les évolutions de charges salariales, qui répondent à un certain nombre d'automatismes.

La répartition détaillée des moyens supplémentaires alloués au secteur est reprise dans le tableau ci-après :

	en M€	en %
Programmes	39,45	42,25
Mesures salariales	46,94	50,27
Diffusion	0,53	0,57
Impôts, taxes et prélèvements divers	3,48	3,73
Dotations aux amortissements	2,84	3,04
Autres charges	0,13	0,14
Total	93,38	100,00

France Télévision, groupe créé par la loi du 1^{er} août 2000, connaît une progression de 43,63 M€ des ressources publiques qui lui sont allouées (+ 3,1 % par rapport à l'exercice précédent). Ce budget, qui succède à deux années de très forte progression de la ressource publique, s'inscrit dans une logique de continuité pour le groupe, dont les structures ont été profondément rénovées et dont la surface permet de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Cette dotation budgétaire précède une étape de développement majeure pour le groupe, celle du développement du numérique de terre, pour laquelle France Télévision disposera d'une ressource pluriannuelle spécifique sous la forme d'une dotation en capital. France Télévision se prépare ainsi au lancement de nouveaux programmes : une chaîne d'information en continu, un ensemble de chaînes régionales, et une chaîne axée principalement sur la rediffusion des programmes du service public. De plus, outre France 2 et France 3 qui seront diffusées sur ce vecteur, La Cinquième y étendra sa plage horaire de diffusion à la soirée.

Radio-France voit sa dotation publique progresser de 14,12 M€, soit 3,3 %. Les moyens nouveaux dégagés lui permettront notamment de poursuivre la numérisation de ses antennes et le développement de ses antennes de proximité.

RFO, après une année 2001 qui a permis d'assainir sa situation financière grâce à la forte progression du soutien financier de l'État (+ 8,1 %), voit sa dotation publique augmenter de 4% pour s'établir à 199,06 M€ en 2002. La société pourra notamment intégrer dans sa base budgétaire les accords salariaux qu'elle a conclus depuis l'élaboration de loi de finances initiale pour 2001.

Arte-France, dont les ressources publiques progressent de 3,3 %, reçoit les moyens de renforcer sa grille de soirée et d'assurer une diffusion 24h/24 de ses programmes par câble et par satellite en vue de la préparation du numérique de terre.

Les ressources publiques attribuées à **RFI** sont en progression de 3,9 %. Cette progression, qui avec un relèvement de 0,76 M€ de la contribution du ministère des Affaires étrangères, est assurée à 84 % par la hausse de redevance qui lui est attribuée. Dès lors, la part du financement du ministère des Affaires étrangères et celle du ministère de la Culture et de la Communication s'élèvent respectivement à 57,6 % et 42,4 %, pour respectivement en 2001 59,2 % et 40,8 %.

L'INA, conformément à son contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État en avril 2000, et après un examen attentif de la première année d'exécution de celui-ci, voit son apport en ressources publiques progresser de 7,7 %, afin notamment de compenser la baisse de son chiffre d'affaires pour prestations d'archivage réalisées pour le compte des sociétés nationales de programme. Son budget global est donc stable par rapport à 2001 (+ 0,6 %).

États financiers prévisionnels pour 2002

Tableaux récapitulatifs

RÉPARTITION EN 2002 DES CRÉDITS OUVERTS SUR LE COMPTE D'EMPLOI

De la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision (CAS n° 902-15) (1)

(en millions d'euros hors taxes)

Organismes	Exploitation	Équipement	Montants
Institut national de l'audiovisuel (INA)	65,43	2,79	68,22
France Télévision	1 460,79	9,15	1 469,94
Arte-France	114,17	69,36	183,53
Société de radiodiffusion et de télévision française d'outre-mer (RFO)	199,06		199,06
Société Radio France	440,56	6,36	446,92
Société Radio France internationale (RFI)	51,22		51,22
Total	2 331,23	87,66	2 418,89

(1) Outre le produit de la taxe parafiscale « redevance audiovisuelle », 401,54 M€ HT de crédits budgétaires (chapitre 46-01 des services généraux du Premier ministre) sont affectés en recettes du compte d'affectation spéciale.

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE ENTRE ORGANISMES

Ressources

(en millions d'euros hors TVA)

Nature des recettes	I.N.A		FRANCE TÉLÉVISION		ARTE-France	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
CAS 902-15 – Redevance et subventions	63,34	68,22	1 426,31	1 469,94	177,76	183,53
Subventions du MAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicité et parrainage (1)	0,00	0,00	572,63	594,40	0,00	0,00
Autres	36,01	31,68	64,27	62,17	1,62	1,85
TOTAL	99,35	99,90	2 063,21	2 126,51	179,4	185,38

(1) En net chaîne pour France Télévision.

Charges

Nature des recettes	I.N.A		FRANCE TÉLÉVISION		ARTE-France	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Mesures salariales	55,90		480,29		13,84	
<i>dont CDD et CDI</i>	53,42	53,65	423,35	433,93	12,70	13,67
<i>dont cachets et piges</i>	2,51	2,67	56,94	58,36	1,14	0,97
Diffusion			170,67	170,27	19,50	19,98
Impôts et taxes	2,74	2,97	137,89	148,53	2,53	2,19
Dotation aux amortissements	11,36	11,34	44,10	46,12	0,99	1,07
Programmes			1 017,14	1 049,93	69,85	76,33
Autres charges de gestion	29,32	29,27	213,11	219,36	72,66	71,18
TOTAL	99,35	99,90	2 063,21	2 126,51	179,40	185,38

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE ENTRE ORGANISMES

(en millions d'euros hors TVA)

RFO		RADIO FRANCE		RFI		TOTALUX	
2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
191,32	199,06	432,80	446,92	47,41	51,22	2 338,97	2 418,89
0,0	0,0	0,0	0,0	68,91	69,67	68,91	69,67
14,48	13,72	14,03	24,09	0,84	1,07	601,98	633,27
7,84	7,61	21,16	15,23	0,35	1,16	130,87	119,69
213,64	220,38	467,99	486,24	117,50	123,12	3 141,10	3 241,53

RFO (1)		RADIO FRANCE		RFI		TOTALUX	
2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
123,56		253,75		53,51		980,89	
114,78	119,86	191,61	216,20	48,13	53,07	843,99	890,38
8,78	8,66	62,14	52,69	5,38	5,72	136,90	129,07
31,95	32,17	75,83	75,65	33,94	34,04	331,88	332,11
7,36	9,58	44,85	45,70	6,30	3,66	201,67	212,64
9,53	9,53	16,94	17,68	3,66	3,66	86,58	89,41
11,28	10,90	35,43	32,38	8,89	12,50	1 142,59	1 182,04
29,96	29,68	41,19	45,91	11,22	10,47	397,45	405,86
213,64	220,38	467,99	486,24	117,50	123,12	3 141,10	3 241,53

PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES POUR FRANCE 2, FRANCE 3 ET LA CINQUIÈME

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée et complétée prévoit notamment que le rapport du Gouvernement « fournit pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés ».

Depuis la constitution de France Télévision par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, c'est en effet au groupe France Télévision que sont allouées les ressources publiques. Le montant des ressources publiques allouées à la société France Télévision est versé à cette société qui l'affecte intégralement, dans les conditions que doit définir le contrat d'objectifs et de moyens, aux sociétés France 2, France 3 et La Cinquième ainsi qu'aux filiales mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 44 de la loi du 30 septembre 1986.

C'est donc le conseil d'administration de la société France Télévision qui approuve à cette fin un état prévisionnel des recettes et des dépenses de cette société et de ses filiales pour chaque exercice. Il approuve également, après consultation des conseils d'administration des sociétés concernées, les modifications apportées, le cas échéant, en cours d'exercice, à la répartition du montant des ressources publiques allouées par la loi de finances à la société France Télévision.

Dès lors, les données relatives aux prévisions de recettes et de dépenses pour les sociétés France 2, France 3 et La Cinquième sont communiquées à titre indicatif dans l'attente d'une adoption en conseil d'administration du budget pour 2002.

Parallèlement, les perspectives d'exécution 2002 pour France 2, France 3 et La Cinquième sont reprises selon une nomenclature correspondant à leurs « comptes sociaux ». Cette présentation, complémentaire d'une analyse en termes de « budget d'approvisionnement », sera désormais le format privilégié pour France Télévision dans le rapport du Gouvernement annexé à la loi de finances. Dans le cadre du vote des budgets des trois principales filiales, de la production des comptes sociaux et du suivi du contrat d'objectifs et de moyens, une présentation selon les deux approches sera établie par le groupe France Télévision.

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES BUDGETS DE FRANCE 2, FRANCE 3 ET LA CINQUIÈME

en (M€)

	France 2		France 3		La Cinquième	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002 (1)
Chiffre d'affaires	960,3	988,6	1 046,4	1 087,0	133,9	144,2
dont						
<i>Publicité et parrainage en net facturé (2)</i>	<i>348,3</i>	<i>359,5</i>	<i>252,5</i>	<i>263,9</i>	<i>15,7</i>	<i>17,5</i>
dont						
<i>Autre chiffre d'affaires (3)</i>	<i>32,9</i>	<i>33,1</i>	<i>73,6</i>	<i>81,6</i>	<i>0,4</i>	<i>2,7</i>
Autres produits d'exploitation	459,0	500,0	294,8	307,3	81,4	92,2
dont						
<i>Production immobilisée</i>	<i>427,3</i>	<i>461,0</i>	<i>275,8</i>	<i>278,2</i>	<i>71,2</i>	<i>83,8</i>
Total produits d'exploitation	1 419,3	1 488,7	1 341,2	1 394,3	215,3	236,4
Achats et variation de stocks (y compris programmes)	501,6	531,9	319,8	328,5	71,7	84,3
Services et consommations externes	165,4	173,6	211,4	216,0	32,8	33,2
Impôts et taxes	61,4	63,6	82,9	84,3	1,5	1,7
Charges de personnel	149,2	155,0	354,4	367,4	14,9	15,2
Amortissements et provisions (y compris programmes)	484,8	509,0	327,5	341,3	74,2	86,4
Autres charges de gestion courante	42,5	47,1	43,9	47,3	15,5	16,5
Total charges d'exploitation	1 405,0	1 480,1	1 339,7	1 384,7	210,7	237,4
Résultat net prévisionnel	5,8	5,3	2,9	6,1	2,7	0,2
Evolution prévisionnelle du coût de grille	651,7	679,8	663,5	685,9	71,0	83,8
en M€ et en % par rapport à l'année précédente (y compris variation et décret de production des provisions sport)	5,20 %	4,30 %	5,20 %	3,38 %	8,00 %	18,03 %

(1) Le coût de grille de La Cinquième tient compte de la diffusion 24 h/24.

(2) Le budget de recettes publicitaires est une donnée prévisionnelle et dépendra de l'évolution du marché publicitaire de la télévision en 2002.

(3) La ligne autre chiffre d'affaires est constituée essentiellement de « facturations internes ».

TITRE II

Rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure en application de l'article 79 de la loi de finances initiale pour 1997

Dans un contexte de globalisation rapide du marché audiovisuel mondial, d'explosion de l'offre – et de la demande – d'images liée à la compression numérique, et compte tenu du déficit croissant des échanges audiovisuels entre l'Europe et les États-Unis, le gouvernement a décidé en 1998, après une consultation approfondie des professionnels du secteur, d'accentuer ses efforts en faveur de l'action audiovisuelle extérieure, dont les nouvelles priorités ont été présentées au Conseil des ministres par le ministre des Affaires étrangères. Ces orientations, approuvées par les professionnels du secteur, restent aujourd'hui le cadre général de l'action du gouvernement en la matière.

Promouvoir un espace mondial culturellement diversifié

La préservation de nos capacités de création et d'un minimum de pluralisme face à l'hégémonie de l'industrie et des réseaux de distribution hollywoodiens est pour la France une priorité absolue. Or, contrairement aux thèses les plus libérales, la démultiplication de l'offre et la globalisation du marché ne sont pas spontanément des facteurs de diversité. Pour préserver les conditions de cette diversité, il importe que les États qui s'en préoccupent ne se voient pas, au nom d'une libéralisation absolue des échanges, privés de leurs capacités à réguler le marché et à mener des politiques sélectives de soutien.

Après l'échec de Seattle, le *statu quo* perdue dans l'immédiat, et la France s'attache activement à promouvoir ses positions sur cette question fondamentale, tant auprès de ses partenaires européens que des grands États à forte identité culturelle tels le Canada, le Brésil, l'Australie ou la Corée du Sud ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'Union européenne, qui sont souvent le terrain d'un affrontement économique et juridique direct entre partisans d'une dérégulation absolue à l'américaine et tenants d'un minimum de règles communes, sur le modèle de l'Union européenne. À cet égard, les résultats brillants obtenus au cours des derniers mois par nos productions cinématographique et musicale, tant sur le marché français qu'à l'exportation, illustrent l'intérêt des dispositifs français et peuvent nous aider à promouvoir notre approche auprès de ces interlocuteurs.

Accroître de façon significative l'exportation des produits culturels français, et en particulier la part de la création française sur les antennes des télévisions et des radios étrangères

Dans tous les pays du monde, l'immense majorité des habitants regardent et écoutent des médias s'exprimant dans leur propre langue. De ce fait, l'exposition régulière de films et de programmes télévisés français doublés ou sous-titrés sur les télévisions nationales, ou le succès au hit parade local d'un artiste français, bénéficient bien davantage au rayonnement culturel et à l'image de modernité de la France que la diffusion d'une chaîne en langue française, accessible à une frange limitée de la population locale, et par nature moins adaptée aux goûts locaux.

L'appui aux efforts des exportateurs de produits culturels français est donc devenu un objectif stratégique de premier rang pour le Gouvernement, qui s'est traduit par un effort budgétaire continu du ministère des Affaires étrangères depuis 1998 et par une mobilisation systématique des postes diplomatiques aux côtés des professionnels exportateurs et des outils spécialisés que sont le Bureau export, Unifrance et TVFI.

Le disque, le cinéma et les programmes de télévision français sont aujourd'hui très appréciés à l'étranger. Ces secteurs s'appuient sur un tissu d'entreprises de plus en plus concentré et professionnel, et leurs résultats à l'exportation ont connu au cours de la période récente des progressions spectaculaires : 34 millions de disques vendus dans le monde en 1999 (contre 12 millions en 1998) pour un chiffre d'affaires d'environ 122 M€ (800 MF) ;

20 millions d'entrées prévues en 2001 contre 17 millions environ en 2000 pour les films de langue française à l'étranger ; 130 M€ (848 MF) de chiffre d'affaires à l'export en 2000 pour les programmes télévisés français (contre 114 M€/748 MF en 1998)

Encourager l'internationalisation des entreprises audiovisuelles françaises

Le Gouvernement souhaite également soutenir le développement international des entreprises audiovisuelles ou multimédias, condition impérative de leur survie sur des marchés devenus mondiaux. La création de marques mondialement connues, l'exportation de concepts de chaînes ou de formats de programmes, la prise de participation dans des réseaux de distribution locaux sont en effet des enjeux aussi importants que la présence directe de nos programmes, et en sont généralement la préfiguration. Sur des marchés encore émergents, les risques sont élevés, même pour des groupes privés puissants, et les candidats restent trop peu nombreux. Pour les encourager, l'intervention des pouvoirs publics a pris depuis 1998 la forme d'un soutien financier aux chaînes de télévision présentes dans des bouquets satellitaires diffusés à l'étranger.

Souhaitant procéder à une évaluation de l'action entreprise depuis trois ans, le ministère des Affaires étrangères a organisé début 2001 un séminaire de réflexion avec l'ensemble des professionnels et des administrations concernés. Les débats ont mis en lumière l'extrême difficulté d'exporter des chaînes thématiques françaises, dont l'économie – même au plan national – reste encore déficitaire et qui se heurtent, pour l'accès aux réseaux de distribution, à une concurrence féroce de la part des chaînes américaines bénéficiant d'un avantage comparatif déterminant en s'appuyant sur des catalogues largement amortis. Prévoyant un retour sur investissement long et incertain, les opérateurs concernés ont donc appelé les pouvoirs publics à les accompagner sur plusieurs années.

Alors que l'importance des enjeux a été reconnue par tous, le choix d'un partenariat avec le secteur privé représente pour l'État une économie très substantielle, dans la mesure où la plus grande partie du risque et des coûts pèse sur les entreprises, l'État ne couvrant par son aide qu'une part marginale, mais décisive pour les opérateurs, des déficits encourus. Dans ces conditions, un nouvel appel à projets a donc été lancé pour l'année 2001, dont les résultats sont actuellement à l'étude.

En Afrique subsaharienne, où le marché de la télévision par satellite est beaucoup moins avancé, les pouvoirs publics ont choisi une approche plus volontariste en prenant l'initiative de constituer un bouquet satellitaire francophone d'une dizaine de chaînes, géré depuis juin 2000 par CFI, qui touche aujourd'hui environ 75 000 foyers et connaît une progression régulière.

Assurer la présence mondiale de programmes français et en français

La France a l'ambition d'assurer, *a minima*, la présence d'une chaîne de télévision (TV5) et de radio (RFI) partout dans le monde, d'un accès le plus facile et le moins coûteux possible pour le public, de façon à fournir aux populations locales un regard français sur l'évolution du monde, une ouverture sur la culture de notre pays, et par ailleurs un lien permanent avec la France pour nos compatriotes expatriés. La programmation de TV5 et RFI, dont il faut rappeler qu'elle est la fonction directe de leur moyens, doit s'adapter autant que possible aux attentes de leurs publics, qui sont diverses, pas toujours compatibles entre elles et parfois irréalistes. La numérisation des moyens de diffusion, aboutie pour TV5, en cours pour RFI, doit permettre d'affiner cette programmation en la régionalisant.

TV5 bénéficie depuis quatre ans d'un effort budgétaire soutenu du ministère des Affaires étrangères (+ 78 % entre 1998 et 2002), qui lui a permis de moderniser son antenne début 1999, avec pour conséquence une progression significative de l'audience dans toutes les

zones sous responsabilité du pôle parisien de la chaîne. Parallèlement, se fondant sur ces résultats positifs, la France s'est efforcée depuis deux ans de regrouper à Paris une direction mondiale unique pour mettre un terme aux lourdeurs et au manque d'efficacité de la gestion bipolaire (Paris-Montréal) antérieure. La création de TV5 Monde en juin 2001 est l'aboutissement de ces efforts et doit permettre à la France d'exercer à l'avenir une responsabilité élargie, à la hauteur des moyens investis, sur la chaîne francophone. Pour sa part, RFI poursuit, dans un contexte budgétaire extrêmement serré, la mise en oeuvre des priorités définies en 1996 : recherche d'alternatives à l'onde courte (FM, internet), numérisation de la production et de la diffusion, adaptation des émissions en langues étrangères. Au total, l'effort de développement des dernières années permet à RFI d'aborder l'an 2001 fort d'un réseau de 81 relais FM ou AM en propre, 200 accords de reprise par des radios partenaires à l'étranger et 20 locations satellitaires lui permettant de couvrir l'ensemble de la planète. On notera que la licence d'émission en ondes moyennes à partir de Chypre de RMC Moyen-Orient, filiale arabophone de RFI, vient d'être renouvelée pour 10 ans : cet investissement de 18 MF sur trois ans s'avère particulièrement stratégique dans le contexte géopolitique actuel.

Le cadre budgétaire de l'action audiovisuelle extérieure

Depuis 1998, le ministère des Affaires étrangères a entrepris de rééquilibrer le budget de l'action audiovisuelle extérieure en faveur de la télévision. Sans méconnaître le caractère irremplaçable des radios internationales dans les zones en crise et les régions les plus pauvres (notamment l'Afrique), il a estimé que la télévision extérieure ne disposait pas jusque là de moyens financiers à la hauteur de la place qu'occupe aujourd'hui ce média dans la plupart des pays.

Dans cette perspective, et sur la base des orientations annoncées dès 1998 par le ministre des Affaires étrangères, une relance de l'effort budgétaire en faveur de l'action audiovisuelle extérieure est intervenue en 1999, marquée par une augmentation nette des moyens consacrés à la télévision de 14,48 M€ (95 MF), financée par une partie des économies réalisées sur l'onde courte radiophonique et pour l'essentiel par redéploiement au sein du budget de l'action culturelle, scientifique et technique du MAE.

Cette tendance s'est poursuivie, à un degré moindre, en 2000 et 2001, avec une nouvelle augmentation des moyens de TV5, financée par redéploiement sur le budget du MAE, de 3,81 M€ (25 MF) en 2000 et de 1,52 M€ (10 MF), qui a permis à la chaîne de poursuivre la mise en place du plan de modernisation élaboré par M. Jean Stock. En revanche, l'évolution des subventions allouées aux autres opérateurs a été gelée. Le coût des mesures sociales négociées par RFI en 2000 a, pour sa part, été financé par des dotations complémentaires sur la redevance, qui devront être confirmées par le PLF 2002, sous peine de voir les moyens d'action de cet opérateur amputés.

En juin 2001, l'aboutissement des négociations entre les partenaires francophones de TV5, débouchant sur la création de TV5 Monde, structure unique de pilotage de la chaîne basée à Paris sous responsabilité essentiellement française, est venu modifier considérablement les perspectives de cet opérateur, avec des conséquences budgétaires importantes sur la contribution française au financement de la chaîne francophone.

Tout d'abord, la réforme des structures de TV5 conduit mécaniquement à augmenter cette contribution annuelle de 3,22 M€ (21,1 MF) (modification des clés de répartition +2 M€/13,1 MF ; surcoûts techniques + 1,22 M€/8 MF), avec pour contrepartie une maîtrise beaucoup plus grande sur les orientations stratégiques et la gestion quotidienne de la chaîne dans le monde entier. D'autre part, la responsabilité politique que représente pour notre pays la relance de la chaîne sur le continent américain, dont le pôle parisien de la chaîne a

revendiqué le pilotage après les déboires de la gestion canado-québécoise, ne peut que nous inciter à mobiliser tous les moyens disponibles en faveur de ce projet, sur les résultats duquel la France sera très attendue.

Sur 2001, le coût de TV5 Monde sur la période de lancement (août-décembre) devrait pouvoir être absorbé grâce à des reliquats budgétaires de TV5 USA et surtout à un complément de subvention de 1,98 M€ (13 MF) versé, dans cette perspective, par anticipation fin 2000 par le MAE, par redéploiement de reliquats sur le chapitre 42-14.

Compte tenu de l'enjeu que représente pour la France le lancement de TV5 Monde, le ministère des Affaires étrangères a choisi de faire de l'opérateur francophone la priorité absolue du PLF 2002. Cette priorité se traduira par un double effort budgétaire, à nouveau intégralement financé par redéploiement sur le budget du MAE :

- une mesure nouvelle de 3,87 M€ (25,4 MF) viendra abonder le chapitre 42-14, dévolue en totalité à TV5 ;

- un redéploiement complémentaire d'au moins 0,76 M€ (5 MF) au sein du chapitre doit permettre par ailleurs de maintenir les améliorations de programmation déjà en place sur les autres signaux (sport, cinéma, sous-titrage), et si possible de les renforcer.

La seconde priorité de l'action audiovisuelle extérieure restera l'action entreprise avec succès depuis trois ans en faveur de l'exportation des produits culturels français : programmes audiovisuels, disques, cinéma. Dans ce domaine, une dotation complémentaire de 300 000 € (2 MF, également dérogée par redéploiement) doit permettre d'accompagner le dynamisme et le professionnalisme accrus des entreprises du secteur, et la bonne image dont bénéficient aujourd'hui les créateurs et producteurs français.

Enfin, le MAE a choisi d'allouer à RFI, par redéploiement interne au chapitre 42-14, une mesure nouvelle de 0,76 M€ (5 MF) sur le PLF 2002, moyens qui seront strictement réservés au financement d'opérations de développement (nouveaux relais FM, éventuellement création d'une rédaction en haoussa) à l'exclusion de tout financement des dérives du budget de fonctionnement de cet opérateur, telles qu'on les observe malheureusement depuis plusieurs années.

Hormis l'effort exceptionnel consenti en faveur de TV5, et dans une moindre mesure de RFI et des aides aux exportateurs, il s'agira donc à nouveau pour les autres opérateurs d'un budget de stabilisation, qui permettra seulement de reconduire en francs courants leur dotation, ce qui les contraindra à financer par redéploiement les augmentations de coût inéluctables auxquels tous ont à faire face (hausse du dollar depuis 1998, revalorisations salariales conventionnelles, pression sur le prix des programmes et des droits). Dans ce contexte contraint, le ministère des Affaires étrangères s'attachera à hiérarchiser encore davantage les priorités assignées à l'ensemble des opérateurs, dans le cadre général des orientations énoncées par le ministre en 1998.

On trouvera ci-après l'évolution depuis 1997 des dotations publiques versées aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure.

Analyse par opérateurs

TV5 MONDE

TV5 est aujourd'hui reçue par 129 millions de foyers dans le monde contre 86 millions il y a un an. Transportée par un réseau d'une douzaine de satellites, la chaîne est par ailleurs reprise dans une trentaine de bouquets satellitaires numériques régionaux ou nationaux et figure dans l'offre de plus de 5000 réseaux câblés. La mise en place en tête de réseau depuis 1998 d'un

dispositif numérique sophistiqué lui a permis de se rapprocher de ses publics, grâce à huit signaux régionalisés : Europe, France/Belgique/Suisse, Afrique, Asie, Orient, Canada, États-Unis, Amérique latine. Cet équipement permet d'adapter la grille aux fuseaux horaires, de sous-titrer certains programmes en langue locale et d'optimiser la programmation en fonction des droits disponibles zone par zone.

TV5 est adossée aux chaînes publiques des cinq partenaires, dont les programmes de flux (information, magazines, divertissements) assurent l'ossature de la programmation. Celle-ci est complétée par des achats (cinéma, fiction TV, documentaires, sport) et par quelques productions propres (émissions spéciales « Ca me dit », information internationale). Une place particulière est faite aux productions africaines.

La France finance les deux tiers du budget de TV5 puisque sa contribution au budget 2001 (de 89,32 M€/586 MF au total) est de 59,6 M€ (391MF) pour un financement des gouvernements suisse, belge, et canado-québécois de 18,14 M€ (119 MF) et des ressources propres s'élevant à 11,58 M€ (76 MF).

En termes d'audience, la pénétration de la chaîne a connu une progression spectaculaire depuis deux ans en France, Belgique francophone et Suisse romande et dans le reste de l'Europe avec de bons taux de pénétration aux Pays-Bas, en Norvège, en Hongrie ; TV5 obtient d'excellents résultats au Proche et Moyen Orient notamment en Israël, en Arabie Saoudite ainsi qu'en Afrique (Maroc, Cameroun et Burkina Faso en tête). Au total, des enquêtes portant sur près de 60 % du total des téléspectateurs de TV5 à travers le monde, soit 77 millions de foyers, montrent que plus de 37 millions regardent TV5 chaque semaine, et près de 10 millions chaque jour.

Face à l'échec flagrant enregistré aux États-Unis, et pour mettre un terme définitif aux lourdeurs générées par la complexité des structures de TV5 du fait de l'existence de deux pôles gestionnaires, la France s'est depuis deux ans attachée à convaincre ses partenaires de la nécessité d'une simplification et d'une direction unique basée à Paris. Il s'agissait également d'obtenir de nos partenaires la reconnaissance, au moins implicite, du principe "Qui paie décide", trop peu appliqué jusqu'ici. Lancé à l'initiative de la France à l'occasion de la Conférence ministérielle de Vevey en octobre 2000, le processus de réforme a officiellement abouti le 22 juin 2001 à un relevé de décisions arrêtant le nouveau dispositif, actuellement en cours de signature par les ministres.

Depuis le 1^{er} août 2001, TV5 a la configuration suivante :

- une structure unique, TV5 Monde, chargée d'éditer une programmation régionalisée en 7 signaux, ce qui se traduit concrètement par un transfert à Paris de la responsabilité des signaux à destination de l'Amérique latine et des États-Unis.
- un patron unique : le Président du conseil d'administration de TV5 Monde est également son Président directeur général, et a toute autorité sur la programmation de la chaîne (hors Canada).
- la France, actionnaire et bailleur de fonds majoritaire, détient la réalité du pouvoir, moyennant des dispositifs de protection des actionnaires minoritaires.
- un pôle affilié est maintenu à Montréal, exclusivement chargé du Canada. Ce pôle conserve, par délégation de TV5 Monde (et moyennant refacturation), les fonctions relatives à l'enseignement du français, à la facturation et au sous-titrage pour les États-Unis et l'Amérique latine.
- une comptabilité et des flux financiers simplifiés : l'adoption de la règle unique des neuvièmes pour la répartition des contributions gouvernementales (soit 6/9^e pour la France et 1/9^e pour chacun des partenaires belge, suisse, et québéco-canadien) se substitue aux multiples règles de répartition antérieures, différentes selon les signaux.

On notera que la France a dû accepter un effort particulier pour emporter l'adhésion de ses partenaires : la réforme se fait à coût nul pour les Belges et les Suisses et permet aux Canado-Québécois de réaliser une économie, qui devrait leur permettre de lancer une nouvelle chaîne canado-québécoise à l'export. Pour la France, elle se traduit par un surcoût d'au moins 3,8 M€ (25 MF) en année pleine, ce qui paraît peu au regard des avantages obtenus en termes de simplification et de concentration des responsabilités en notre faveur.

Le lancement de deux nouveaux signaux sous responsabilité du pôle parisien vers le continent américain est le volet le plus spectaculaire de la réforme. Malgré l'absence de moyens financiers nouveaux permettant un saut qualitatif spectaculaire de la programmation, tous les efforts seront faits pour réussir cette relance et démontrer que le passage – de facto – sous responsabilité française est pour le public de cette région synonyme d'une amélioration de TV5.

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Au cours des dernières années, RFI a entrepris une modernisation considérable de ses programmes et de ses moyens de diffusion qui l'a confortée dans sa position de troisième radiodiffuseur international, après la BBC et Voice of America et à égalité avec la Deutsche Welle. On estime généralement qu'avec sa filiale RMC Moyen-Orient, RFI compte ainsi plus de 45 millions d'auditeurs réguliers dans le monde.

RFI a poursuivi en 2000 l'extension de sa diffusion, notamment en montant sur des satellites de diffusion directe, sur l'Afrique avec Afristar (Worldspace), au Canada avec Starchoice ainsi que sur l'Amérique Latine avec Sky Bresil et DirecTV Latin America. Au total, RFI est présente sur 28 satellites de diffusion directe, sur 81 relais FM et bénéficie de 34 reprises sur les réseaux câblés. 170 radios étrangères reprennent ses programmes en direct et 340 ses programmes enregistrés. Pour ce développement, le ministère des Affaires étrangères privilégie deux zones absolument prioritaires, l'Afrique et le Moyen-Orient, ainsi que l'Europe de l'Est. Par ailleurs, du fait des événements internationaux, un effort particulier a été mené en direction des Balkans et aussi tout récemment de l'Asie centrale (avec le renforcement de la diffusion en persan).

RFI a aussi mis l'accent sur Internet en développant en 2000 un nouveau site d'actualité en français et dans ses 19 langues étrangères afin d'étoffer son offre d'informations mais aussi de programmes musicaux et d'accroître une audience déjà très significative.

Concernant son dispositif ondes courtes, le ministère des Affaires étrangères continue de demander à RFI d'analyser sa pertinence, d'identifier les zones où ce dispositif serait devenu surdimensionné, voire inutile. A cet égard, la diffusion en ondes courtes vers l'Amérique latine, à partir de l'émetteur de Montsinéry en Guyane (coût annuel : 3,5 M€/23 MF), devenue largement superflue compte tenu des habitudes des auditeurs de la zone, paraît un gisement d'économies potentielles important, mais qui se heurte aux conditions exorbitantes des contrats en cours avec TDF.

RFI a engagé très tôt un processus d'évolution vers le tout-numérique qui aura des répercussions très positives sur son fonctionnement futur. La mise en place de nouveaux postes de travail informatiques dans les rédactions et l'introduction progressive du traitement du son numérique offriront à l'avenir beaucoup plus de souplesse dans la fabrication de l'antenne, permettant notamment une régionalisation très poussée susceptible de répondre de façon plus fine aux attentes diverses et parfois contradictoires des publics de RFI. Le MAE en attend à terme un gain de productivité et une meilleure efficacité dans la maîtrise de la ligne éditoriale. Dans l'immédiat, cette modernisation représente un investissement important, pesant notamment sur la masse salariale du fait de l'effort de formation qu'elle implique.

RFI appuie son développement sur plusieurs filiales (en 2000, une cinquième filiale, RFI Deutschland s'est ajoutée aux quatre existantes) qui permettent d'élargir localement l'audience de la chaîne et de tester de nouveaux dispositifs, plus proches du terrain et moins coûteux (rédactions décentralisées). A cet égard, il faut souligner que RMC - Moyen-Orient, la filiale arabophone, a très sensiblement renforcé son audience, malgré une forte concurrence et des résistances politiques à ses implantations en FM (Liban et Syrie).

Au total, dans un monde dont l'évolution impose une adaptation permanente des priorités géostratégiques, alors que l'effet budgétaire bénéfique des économies réalisées sur l'onde courte en 1999 est aujourd'hui passé et que les marges de progression des dotations de l'Etat sont devenues très étroites, voire nulles, il convient plus que jamais que RFI hiérarchise ses priorités en matière de publics cibles, de zones géographiques et de modes de diffusion. Le contrat d'objectifs et de moyens, actuellement en cours d'élaboration à l'initiative des tutelles, sera l'occasion pour l'opérateur de procéder à cet effort de réflexion indispensable.

CANAL FRANCE INTERNATIONAL

Après la clarification des missions de TV5 et CFI intervenue en 1998, ce dernier a été clairement repositionné comme un outil de coopération au service des télévisions. Depuis lors, l'organisation interne de l'opérateur est articulée pour l'essentiel autour de deux pôles, CFI-Pro (banque de programmes professionnelle cryptée, diffusée sur quatre zones) et CFI-TV (chaîne grand public en clair, diffusée sur l'Afrique, fabriquée à coût marginal par réutilisation des programmes de CFI-Pro Afrique et touchant 8 millions de téléspectateurs dont 2,4 millions quotidiennement). Depuis juin 2000, s'est ajoutée la gestion du bouquet satellitaire africain Le Sat (cf. infra).

Au plan financier, l'exercice 1999 avait été marqué, après plusieurs années de déficit, par un retour à un résultat positif (+ 0,97M€/6,4 MF). L'exercice 2000 fait apparaître, pour la deuxième année consécutive, un bilan légèrement positif, mais a mis à jour la fragilité de l'entreprise à moyen terme.

En effet, il apparaît désormais que les marges de manœuvre de l'entreprise sont très faibles et que, alors que la subvention publique n'a pas augmenté depuis 1999, et ne pourra guère évoluer davantage à court terme compte tenu des besoins prioritaires de TV5, le volume de programmes acquis pour l'activité de banque est devenu la seule variable d'ajustement, ce qui risque de mettre en cause à terme le cœur du métier de CFI.

On rappellera qu'au cours des trois dernières années, l'entreprise a d'ores et déjà réalisé, à la demande du ministère des Affaires étrangères, un effort considérable de rationalisation de ses charges (notamment du dispositif satellitaire) et de mobilisation de ses ressources (reprises de provisions, indemnisation de France Télécom pour l'affaire Arabsat) qui semble aujourd'hui pour l'essentiel parvenu à son terme. Seuls ces efforts ont permis d'assainir la situation financière de CFI, par l'intermédiaire d'une recapitalisation, et de faire face à l'augmentation de ses coûts (glissements salariaux, inflation, dollar) à périmètre inchangé, malgré le gel du niveau de la subvention publique depuis 1999.

Cette rigueur retrouvée, ajoutée à l'engagement du ministère des Affaires étrangères de continuer à financer intégralement les missions qu'il confie à CFI, ont d'ailleurs été déterminants pour conforter les nouveaux actionnaires désignés par l'Etat pour reprendre les actions détenues par la Sofirad : France Télévision pour 75 % et Arte France pour 25 %. L'arrivée de ces nouveaux actionnaires et l'adossement technique et éditorial accru qu'elle devrait permettre, accompagnés d'une réflexion de fond sur le métier de l'opérateur que le ministère demandera au nouveau président de CFI de considérer comme prioritaire, doivent permettre à CFI de poursuivre son action de soutien au service des télévisions de nos partenaires de coopération.

PORTINVEST (LE SAT)

Conformément à la décision du Gouvernement, la totalité du capital de Portinvest a été cédée par la Sofirad à CFI le 1^{er} juin 2000 pour un franc. Le rapprochement avec CFI a mis fin au relatif isolement de Portinvest, tenant au fait que la Sofirad était une société essentiellement financière et peu familiarisée avec le terrain africain. Avec CFI, les synergies sont naturelles et ont été mises à profit dès le changement de management. La rationalisation de la gestion de Portinvest opérée par CFI, les efforts faits pour améliorer le recouvrement des créances dues par les réseaux MMDS africains et lutter contre la sous-déclaration du nombre d'abonnés effectifs par certains d'entre eux, ajoutés au développement commercial du bouquet (utilisation de l'antenne de CFI-TV pour la promotion du bouquet) ont d'ores et déjà eu un effet positif sur le résultat d'exploitation 2000 et 2001 de Portinvest. Pour 2002, le budget prévisionnel de Portinvest prévoit la poursuite de cette évolution favorable.

Le Sat propose actuellement CFI-TV, TV5-Afrique, Canal+Horizons, MCM Africa, Planète, Mangas, Euronews, RTL9, Festival et Tiji, ainsi que plusieurs chaînes de radio. Il touche environ 75 000 foyers le recevant par réseaux MMDS, câble, ou en réception directe individuelle et collective. La progression rapide du chiffre d'affaires depuis 1999 montre que l'objectif initial d'une opération à terme rentable pour l'Etat n'est pas irréaliste, le principe de dégressivité de la subvention publique à périmètre constant ayant pu être appliqué pour la première fois en 2001.

Mais Portinvest ne pourra poursuivre cette dynamique que dans la mesure où l'offre du Sat s'étoffera, notamment pour faire face plus efficacement à la concurrence du bouquet sud-africain Multichoice qui propose une trentaine de chaînes. C'est dans cette perspective que le canal analogique occupé actuellement par CFI-TV sur le même satellite vient d'être numérisé, ce qui permet pour un coût marginal d'accroître les capacités de diffusion du Sat. Les négociations menées actuellement avec les ayants-droit concernés laissent espérer l'intégration prochaine de France 2 et de Arte/La Cinquième au bouquet.

Dotations publiques aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure

(en millions d'euros)

Bénéficiaire	1997	1998	1999	2000	2001		PLF 2002
					LFI	exécution	
RFI	109,09	113,82	110,05	112,42	116,32	116,32	123,79
RMC-Moyen-Orient	5,18	4,27	4,47	4,27	4,27	4,27	4,27
Radio Paris Lisbonne (1)	0,30	0,30	0,30	-	-	-	-
Medi 1	1,14	1,16	1,22	1,07	1,07	1,07	1,07
Radio Paris Oslo (2)	0,20	0,20	-	-	-	-	-
TV5	35,43	41,69	53,27	56,03	57,55	58,92	62,64
CFI	25,86	23,77	23,32	22,52 (3)	22,52	22,52	22,52
France Télévision	2,87	5,03 (4)	2,03	0,96	0,96	0,96	0,96
Diffusion TV Maghreb	-	-	-	1,98	1,98	-	-
Bouquets satellitaires	5,64	6,11	9,30	10,69	10,38	10,35	10,35
Portinvest (Le Sat)	1,55	1,95	3,09 (5)	1,95	1,95	1,95	1,95
Euronews (6)	3,67	3,26	3,26	3,26	3,26	3,26	3,20
Exportations de programmes	0,96	1,49	2,79	3,35	3,66	3,66	3,96
TOTAL	191,90	203,06	213,17	218,49	223,92	223,83	234,41

(1) Dotation intégrée à celle de RFI à partir de 2000.

(2) Financée sur le chapitre 42-11 à partir de 1999.

(3) Dont 2,03 M€ versés à la SOFIRAD pour recapitalisation de sa filiale.

(4) Dont 2,09 M€ de droits Tunisie (rattrapage 1993-1997).

(5) Dont 0,76 M€ versés à CFI pour recapitalisation de sa future filiale.

(6) Dont 2,59 M€ versés par les actionnaires France 2 et France 3.

Dotations publiques aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure

(en millions de F)

Bénéficiaire	1997	1998	1999	2000	2001		PLF 2002
					LFI	exécution	
RFI	715,6	746,6	721,9	737,4	763,0	763,0	812,0
RMC-Moyen-Orient	34,0	28,0	29,3	28,0	28,0	36,0	28,0
Radio Paris Lisbonne (1)	2,0	2,0	2,5	-	-	-	-
Medi 1	7,5	7,6	8,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Radio Paris Oslo (2)	1,3	1,3	-	-	-	-	-
TV5	232,4	273,5	349,4	367,5	377,5	386,5	410,9
CFI	169,6	155,9	153,0	147,10 (3)	147,7	147,7	147,7
France Télévision	18,8	33,0 (4)	13,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Diffusion TV Maghreb	-	-	-	13,0	13,0	-	-
Bouquets satellitaires	37,0	40,1	61,0	70,1	68,1	67,9	67,9
Portinvest (Le Sat)	10,2	12,8	20,3 (5)	12,8	12,8	10,8	10,8
Euronews (6)	24,1	21,4	21,4	21,0	21,0	21,0	21,0
Aides à l'exportation	6,3	9,8	18,3	22,0	24,0	24,0	26,0
TOTAL	1 258,8	1 332,0	1 398,3	1 432,8	1 468,4	1 468,2	1 537,6

(1) Dotation intégrée à celle de RFI à partir de 2000.

(2) Financée sur le chapitre 42-11 à partir de 1999.

(3) Dont 13,3 MF versés à la SOFIRAD pour recapitalisation de sa filiale.

(4) Dont 13,7 MF de droits Tunisie (rattrapage 1993-1997).

(5) Dont 5 MF versés à CFI pour recapitalisation de sa future filiale.

(6) Dont 17 MF versés par les actionnaires France 2 et France 3.

IMPRIMERIE NATIONALE

1 000158 1 ▶ 8

